

# LA NOUVELLE-FRANCE

---

---

TOME X

FEVRIER 1911

N° 2

---

---

## L'organisation religieuse et le pouvoir civil

### II

---

#### LES ÉLECTIONS PONTIFICALES

De par sa constitution et l'évidente volonté de son Fondateur, l'Eglise n'a de vrai Chef que celui qui a reçu par succession légitime les pouvoirs juridictionnels de saint Pierre et l'héritage spirituel de l'épiscopat romain. C'est là une loi d'ordre divin, qu'aucune puissance terrestre n'a le droit de modifier ou d'abroger ; mais les formules historiques, et d'origine tout humaine, qui en ont réglé l'exécution, ont pu varier.

Distinguons pour plus de clarté, dans l'histoire de l'élection des Papes, deux phases principales : la première, où le clergé et les laïques eurent une part plus ou moins grande dans le choix de l'Evêque de Rome ; la seconde caractérisée par la création et le fonctionnement d'une assemblée électorale spéciale, dont l'organisation, malgré certaines modifications accidentelles, s'est maintenue jusqu'à nos jours : nous voulons parler du Conclave.

Nos lecteurs savent dans quelle mesure d'influence le peuple et le bas clergé participaient jadis aux élections épiscopales<sup>1</sup>. Cette intervention, conforme à l'idée exprimée en certains passages des Livres Saints,<sup>2</sup> avait un caractère essentiellement testimonial,<sup>3</sup> et, dans ces limites elles-mêmes, tirait toute sa valeur d'une bienveillante autorisation de l'Eglise. Le rôle prépondérant et décisif appartenait aux évêques. « Peu à peu, sans doute,

---

<sup>1</sup> Voir notre volume *Droit public de l'Eglise. Principes généraux*, cinquième leçon.

<sup>2</sup> Act. VI ; 1 Tim. III, 7.

<sup>3</sup> Cf. Cavagnis, *Institutiones juris publici ecclesiastici*, 3<sup>e</sup> éd., l. II, nn. 92 et suiv.

remarque un historien récent en décrivant ce système, <sup>1</sup> une sorte d'initiative autorise le peuple à poser des candidatures que les notables laïques, et surtout le clergé et ses dignitaires, examinent et discutent, donnant, à la suite du peuple, leur témoignage conformément au conseil de l'Apôtre. Il y a là comme un système d'élection à deux ou trois degrés, où les uns posent des candidatures, les autres arrêtent des listes de candidats, et enfin les évêques déterminent le choix définitif de l'élu ».

Le Pape étant, par concomitance nécessaire, l'évêque canoniquement élu de Rome, c'est le même régime mixte qui présidait à son élection. De là des brigues, des divisions, des mouvements tumultueux, parfois aussi de déplorables schismes, qui marquèrent l'élévation d'un bon nombre de Pontifes au commandement suprême.

Ce premier danger de l'intervention populaire dans le choix du Chef de l'Eglise allait bientôt, par un contre-coup fatal, en faire surgir un second.

Plusieurs fois déjà, <sup>2</sup> les troubles et les désordres occasionnés par les élections papales avaient, sous des formes diverses, provoqué l'action de l'autorité séculière. En 418, l'empereur Honorius était intervenu pour confirmer le choix, régulièrement fait, de Boniface I<sup>er</sup>. Quatre-vingts ans plus tard, Théodoric, roi des Goths, s'était à son tour interposé entre les factions rivales et avait pris parti pour le pape Symmaque contre son compétiteur.

En 555, une recrudescence d'intrigues et de passions électorales fournit à Justinien l'occasion d'imposer aux Papes, en exigeant pour leur élection l'assentiment impérial, une entrave dont ils eurent trop longtemps à gémir et que seuls les efforts les plus énergiques parvinrent finalement à briser <sup>3</sup>.

L'empereur pouvait invoquer une concession imprudente de Jean II <sup>4</sup>. Dictée au fond par un sentiment d'ambition, la loi qu'il mit en force pesa près de deux siècles sur l'Eglise et sur son

<sup>1</sup> Lucius Lector, *Le Conclave : Origines, histoire, organisation, législation ancienne et moderne* (Paris, Lethielleux), p. 13.

<sup>2</sup> Cavagnis, *ouv. et l. cit.*, n. 155 ; Lector, *ibid.*, pp. 18-23.

<sup>3</sup> Cavagnis, *ouv. et end. cit.* ; Lector, *ibid.*, p. 24.

<sup>4</sup> Lector, *ibid.*, p. 23.

Chef. Quelques élections, toutefois, échappèrent à cette influence. L'hétérodoxie byzantine chaque jour plus marquée, l'autonomie naissante des Etats romains, l'avènement de Charlemagne ouvrirent pour les élections papales une ère de liberté . L'illustre empereur chrétien, dédaignant de s'attribuer un droit d'intervention mal fondé, estimait plus conforme au vrai rôle et aux intérêts bien entendus du pouvoir civil de se borner à garantir l'indépendance électorale des comices pontificaux <sup>2</sup>.

Telles furent, à peu de chose près, la pensée et la conduite de ses successeurs immédiats.

Notons cependant qu'en 824 Eugène II, dans un esprit de condescendance bienveillante, avait cru pouvoir, sans inconvénient, décréter que la consécration papale se ferait en présence des ambassadeurs impériaux. Cette législation, abrogée bientôt par l'usage, puis par une révocation positive, fut, soixante ans après, et à la suite de graves désordres, remise en vigueur par Jean IX. « Nous statuons, disait le Pontife, qu'à l'avenir l'élection du pape se fera par les évêques (cardinaux), et par le clergé (romain), en présence du sénat et du peuple; mais sa consécration ne pourra être faite qu'en présence des députés de l'empereur qui veilleront à en maintenir la liberté <sup>3</sup> ».

Cette liberté, hélas! allait, pendant bien des années, essayer de nouvelles épreuves et subir la pression odieuse, tantôt des factions et des dictatures romaines, tantôt du césarisme germanique.

Il ne semble pas que les premiers empereurs d'Allemagne aient revendiqué pour eux-mêmes d'autre privilège que celui, précédemment octroyé aux chefs de l'empire, d'assister en personne ou par leurs légats à la consécration du nouveau Pape <sup>4</sup>. Henri III poussa plus loin ses prétentions. Enhardi par la faiblesse et la complaisance des électeurs pontificaux, il leur imposa successivement trois candidatures et s'arrogea ainsi le droit, non pas simplement de ratifier l'élection déjà faite, mais d'en être, par son initiative et ses manœuvres, l'ouvrier principal <sup>5</sup>. Henri IV, plus

<sup>1</sup> Cavagnis, *ouv. et end. cit.*

<sup>2</sup> Lector, *ibid.*, p. 31.

<sup>3</sup> *Id.*, pp. 32 et 37.

<sup>4</sup> Cavagnis, *ouv. cit.*, nn. 163-164.

<sup>5</sup> *Id.*, n. 165; Lector, *ouv. cit.*, pp. 61-62.

audacieux encore, devait aller jusqu'à placer la tiare sur la tête de deux antipapes <sup>1</sup>.

En face de tels procédés et d'agissements laïques de plus en plus menaçants pour sa liberté, quel était, pendant cette première phase de l'histoire électorale des Papes, le sentiment véritable de l'Eglise ? Approuvait-elle comme une prérogative innée de l'Etat l'ingérence de ses représentants dans l'élection papale ? Tolérait-elle du moins, sans aucun effort pour rompre ses liens, cette gênante et compromettante immixtion dont elle était la victime ?

C'est ici qu'il importe de tracer avec précision une ligne démarcative entre le droit et le fait.

Jamais l'Eglise par ses organes ne reconnut au pouvoir civil le droit de prendre, de son chef et sans y être autorisé par elle-même, une part quelconque aux élections pontificales. Loin de là : en maints décrets portant sur ce grave sujet, elle affirma le principe de sa parfaite et suprême indépendance <sup>2</sup>. Et des princes mus par l'esprit chrétien n'hésitèrent pas à appuyer cette doctrine de tout le poids de leur autorité. Même lorsque prévalut la pratique contraire, et que les chefs d'Etat prétendirent un rôle dans le choix et l'intronisation des Pontifes romains, il arriva plus d'une fois aux électeurs de passer outre, d'élire et de faire consacrer le nouveau pape sans attendre l'approbation impériale <sup>3</sup>.

C'était leur droit.

Trop souvent, l'histoire l'atteste, les opérations, dans ce domaine, de la puissance politique ne furent que d'inexcusables abus de pouvoir. Souvent aussi, il faut bien l'avouer, elles s'autorisaient d'une large et patiente condescendance de l'Eglise <sup>4</sup>. Cette conduite débonnaire de l'autorité religieuse répondait aux exigences du temps <sup>5</sup> et paraissait en quelque sorte imposée, tantôt par la crainte de provoquer de violentes ruptures, tantôt par le besoin d'entretenir des amitiés précieuses et de s'assurer une

<sup>1</sup> Cavagnis, *ibid.*, n. 167.

<sup>2</sup> *Ibid.*, nn. 155, 161, 167.

<sup>3</sup> *Ibid.*, nn. 155, 159.

<sup>4</sup> Saint Thomas (*Somme théol.*, II-II<sup>ae</sup>, Q. LXVII, art. 1 ad 2) fait remarquer que le Pape en certaines choses peut, à l'exemple de Notre-Seigneur, se soumettre librement au jugement d'un pouvoir inférieur.

<sup>5</sup> Bellarmin, *De Romano Pontifice*, l. II, chap. 29.

protection efficace. A une époque où les mœurs publiques portaient encore l’empreinte vivace de la barbarie, la lutte acharnée des partis autour du Siège de Saint-Pierre rendait fréquemment utile, parfois même nécessaire, la tutelle d’une puissance armée et redoutée.

Ce fut donc pour sauvegarder, en ce qu’elle a d’essentiel, la liberté d’élection de son chef que l’Eglise, sans rien sacrifier de l’intégrité des principes juridiques, crut opportun de tolérer, dans la pratique, quelque amoindrissement de cette même liberté. Mais le jour où, dépassant toute mesure et toute limite, les princes pris d’orgueil voulurent s’emparer de l’élection papale elle-même, la Papauté humiliée se redressa dans toute sa majesté sainte et, par une réforme vigoureuse, réussit à se dégager de l’étreinte césarienne.

Ce fut un geste sauveur, et l’idée libératrice en est due à un moine de caractère et de génie, le futur Grégoire VII <sup>1</sup>.

En quoi consistait cette réforme salutaire ?—dans l’organisation d’un corps électoral nouveau, d’un collègue cardinalice seul chargé de pourvoir à la vacance du siège pontifical. Et c’est ainsi que nous entrons dans la seconde période historique de l’élection des Papes, marquée par l’institution et le fonctionnement régulier du Conclave.

Ebauchée en 1059, sous l’inspiration d’Hildebrand, par le pape Nicolas II, la nouvelle législation reçut, au siècle suivant, son complément du pape Alexandre III <sup>2</sup>. Par cette double constitution apostolique, l’élection du pontife romain était remise entre les mains d’une élite ecclésiastique. Groupées en un solide faisceau, les voix électorales offraient à la division moins de prise ; elles se trouvaient soustraites aux influences turbulentes de l’élément populaire et aux menées schismatiques qui avaient tant de fois troublé la sérénité de l’Eglise. « La législation d’Alexandre III, dit Lucius Lector <sup>3</sup>, en confiant l’élection pontificale au collège des Cardinaux, exclusivement, et en déterminant

---

<sup>1</sup> Lector, *ouv. cit.*, p. 63 ; Brugere, *Grégoire VII et la Réforme du XI<sup>e</sup> siècle*, ch. III (Paris, Bloud & Cie, 1908).

<sup>2</sup> Lector, *ibid.*, pp. 65-71, 74-78.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 83.

la proportion organique des suffrages requis, remplit incontestablement son but principal : prévenir les schismes électoraux et supprimer les antipapes. De fait, à partir de ce moment et de cet acte, il n'y a plus d'antipapes. Durant plus de deux siècles, aucune élection papale n'est sujette aux contestations d'un compétiteur. Et n'eussent été les déplorables incidents qui provoquèrent le grand schisme de 1378, il serait vrai de dire que, du XIIe siècle à nos jours, la bulle *Licet de vitanda discordia* a valu à l'Eglise une suite ininterrompue de pontifes, dont l'autorité ne fit jamais l'objet d'un doute ni d'une contradiction ».

Il n'entre pas dans notre plan de retracer ici les changements et les retouches d'importance secondaire subis au cours des siècles par la grande œuvre législative de Nicolas II et d'Alexandre III. L'histoire, pièces et textes en main, a déjà fait cet intéressant travail <sup>1</sup>. Contentons-nous d'en détacher quelques pages, et d'étudier, sous son aspect juridique, l'attitude prise par les puissances séculières vis-à-vis du Conclave et de ses fonctions électorales.

Dans les conditions sociales et religieuses de l'ancien régime, on ne pouvait, évidemment, s'attendre à ce que l'Etat se désintéressât de l'élection du Chef de l'Église. Et personne ne voudra blâmer les souverains d'avoir souhaité voir à la tête du monde catholique des hommes de science, d'expérience, de vertu. Ce désir très légitime, l'usage protocolaire en met aujourd'hui encore l'expression respectueuse sur les lèvres des ambassadeurs qui, à chaque conclave, ne manquent point d'aller offrir aux cardinaux électeurs les hommages et les vœux de leurs gouvernements respectifs. <sup>2</sup>

Mais, sous l'empire des idées régaliennes dont, déjà, tant de politiques étaient imbus, certains monarques, nous l'avons vu, s'étaient

<sup>1</sup> Cf. Lucius Lector, *ouv. cit.* : *Dictionnaire de théologie catholique* Vacant-Mangenot, t. III, col. 708 et suiv. (Letouzey et Ané, Paris).—L'organisation du Conclave, pris dans son sens formel d'assemblée *cloîtrée*, date de Grégoire X (1274).

<sup>2</sup> L. Lector, *ibid.*, ch. XII.—Profiter de cette circonstance, comme le fit par une harangue solennelle au Conclave de 1829 Chateaubriand, pour rappeler aux électeurs pontificaux leur devoir, serait une impertinence et une maladresse peu dignes d'un personnage diplomatique.

attribué la tâche et l'honneur de faire et de défaire les Papes, et l'esprit qui leur avait inspiré cet empiétement n'était pas mort. On le vit bien, lorsque, en 1241, l'empereur d'Allemagne Frédéric II tenta par tous les moyens d'influencer le vote du Sacré Collège. Une tactique nouvelle s'inaugurait.

C'est surtout au XVI<sup>e</sup> siècle que cette méthode d'ingérence et de pression morale, adaptée au nouveau mode électoral, prit des proportions sérieuses<sup>1</sup>. Ne pouvant plus, par une action directe, intervenir dans l'élection du Chef de l'Église, les princes essayaient du moins, grâce à des intelligences habilement ménagées au sein même du Conclave, d'en contrôler secrètement et indirectement les opérations. On en vint peu à peu à désigner ouvertement, par l'entremise d'un cardinal ami, ceux des candidats dont on redoutait davantage l'accession au trône apostolique. Et c'est ainsi que se constitua ce qu'on a appelé le *veto* des puissances ou l'*exclusive*, privilège revendiqué par les trois principaux souverains catholiques, l'Empereur, le roi de France et le roi d'Espagne. D'après l'usage, « cette exclusion ne pouvait être formulée qu'une seule fois par chaque puissance et contre un candidat unique. »<sup>2</sup>

Nul doute que les gouvernements qui la pratiquèrent n'aient vu là l'exercice d'un droit réel, légitimement introduit par les circonstances et par la coutume dans les élections papales. Pendant plus de deux siècles, ils en usèrent au gré de leurs préférences, de leurs ambitions, de leurs aspirations. Faudrait-il en conclure que l'Église elle-même reconnaissait la légitimité de cet usage ?

Rien ne le démontre.

Et, d'abord, nous ne pouvons admettre qu'aux yeux de l'orthodoxie catholique, l'exercice de l'exclusive ait jamais pu paraître une prérogative inhérente à la souveraineté laïque. Le régéralisme, qui mit en œuvre cette prétention, est né d'un principe faux<sup>3</sup>, et l'Église, indéfectible gardienne du vrai, se serait trahie elle-même, si elle n'avait de tout temps réprouvé ce système en toutes ses

<sup>1</sup> *Id.*, p. 471.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 476.

<sup>3</sup> Cf. *Droit public de l'Église. Principes généraux*, leçons première et huitième.

conséquences. C'en est une, et non la moins grave, d'accorder aux puissances politiques un droit propre de s'immiscer dans l'élection du chef de la société religieuse. Toute intervention non autorisée du pouvoir temporel dans les affaires spirituelles heurte la constitution même de l'Eglise, sa liberté juridique, son indépendance sociale.

De ceci, théologiens et écrivains catholiques n'ont, ce semble, aucune peine à convenir. Ce qui a pu autrefois les diviser, c'est cette autre question, connexe, mais distincte : l'usage fréquent du *veto* d'exclusion n'impliquait-il pas un droit coutumier, appuyé sur des raisons valables, et sanctionné tacitement par l'Eglise ?

Plusieurs l'ont prétendu <sup>1</sup>, non peut-être sans quelque apparence de vérité. A dessein, nous employons le mot « apparence » ; car, en y regardant de près et en étudiant attentivement les textes où se reflète la pensée traditionnelle de l'Eglise, il est aisé de se convaincre que jamais celle-ci n'a vu d'un oeil approbateur le *veto* des puissances.

En 1562, Pie IV, dans le document même <sup>2</sup> où étaient comme codifiées les règles constitutives du Conclave, enjoignait aux Cardinaux « de remplir sans parti pris et sans passion leur devoir électoral et de ne se laisser guider ni par les sollicitations des princes ni par d'autres considérations humaines ». En 1621, Grégoire XV revenait sur le même sujet <sup>3</sup> et condamnait en termes sévères tout pacte, toute promesse, toute pratique propre à entraver la pleine liberté d'action et d'élection des membres du Sacré Collège. En 1732, c'est Clément XII <sup>4</sup> qui, à son tour, ordonne aux Cardinaux de baser leurs suffrages, non sur des vues humaines et des suggestions politiques, mais sur les intérêts généraux de l'Eglise. En 1871, Pie IX va plus loin et se prononce formelle-

<sup>1</sup> Voir *Dictionnaire de théologie catholique*, t. III, col. 721.—Lucius Lector, que nous nous sommes souvent plu à citer, fait dans son bel ouvrage (pp. 571-580) un plaidoyer discret en faveur du droit de *veto* ou de l'exclusive. Ajoutons, pour être juste, que ce livre a été écrit avant l'acte de Pie X dont nous parlerons bientôt.

<sup>2</sup> Bulle *In eligendis*.

<sup>3</sup> Bulle *Æterni Patris*.

<sup>4</sup> Bulle *Apostolatus officium*.

ment « contre toute intervention de la puissance laïque, quelle qu'elle soit »<sup>1</sup>, dans l'élection du Pontife romain.

Nous le demandons, est-il possible de concilier de pareilles injonctions avec la théorie du droit des gouvernements civils, même d'un droit de simple coutume, à exclusion telle ou telle candidature papale ? Si le *veto* n'eût été, entre les mains des princes, qu'un légitime moyen d'action et d'influence électorale, aurait-il, de la part de l'Église, provoqué ce langage ferme et cette attitude soutenue d'appréhension et de défiance ? On demandait aux Cardinaux de fermer en quelque sorte l'oreille aux bruits du dehors et de n'écouter que la voix de leur conscience : pouvait-on en même temps, et sans contradiction, autoriser les puissants de la terre à s'exprimer librement et impérieusement, par des interprètes de leurs volontés, dans l'enceinte du Conclave ?

Nous n'assumerons pas la tâche d'examiner comment, en fait, les importants personnages de qui relève l'élection papale se sont, dans l'exercice de leur charge, conformés aux prescriptions très nettes et très catégoriques du Saint-Siège. Il ne serait, certes, pas téméraire de penser que plusieurs, soit par instinct de race, soit par faiblesse de caractère, soit même par courtoisannerie politique, se laissèrent en des circonstances critiques entraîner au delà des limites tracées par l'Église. Quoi qu'il en soit, si le Sacré Collège, mis comme malgré lui en face du *veto* politique, refusa nombre de fois ses suffrages aux candidats exclus, il ne faudrait pas se méprendre sur le sens de ce refus. Et il y a lieu de croire qu'il agissait ainsi, non dans des vues terrestres, mais par prudence surnaturelle, et pour prévenir entre la Papauté et les gouvernements tout danger de conflit et tout prétexte de rupture. Le navigateur ne voit pas sans tristesse les vents contraires qui s'élèvent et les nuages sombres dont les flancs recèlent la tempête : il les regrette, mais il en tient compte dans la direction de son vaisseau. Tolérer un mal et s'abstenir d'y faire face, n'est pas l'approuver.

Ainsi raisonnaient d'excellents écrivains et publicistes catholiques,<sup>2</sup> lorsque, à la suite du dernier Conclave et de l'exclusion

<sup>1</sup> Bulle *In hac sublimi* ; cf. Bulle *Licet per apostolicas*, 1874.

<sup>2</sup> Cf. *La Civiltà cattolica*, Série VIII, vol. 7, p. 298 (an. 1872).

prononcée par l'Autriche contre son Eminence le cardinal Rampolla, Pie X crut devoir, par un règlement spécial <sup>1</sup>, trancher définitivement la question.

La parole du Pontife est brève, mais décisive.

Sa Sainteté déclare : premièrement, que le veto civil, par lequel on a voulu maintes fois influencer sur l'élection pontificale, est en opposition avec la pleine liberté dont l'Eglise a besoin dans cet acte d'une importance capitale ; deuxièmement, que jamais l'Eglise n'a agréé l'intervention laïque dans le choix de son Chef, qu'elle s'y est au contraire, par la voix de plusieurs Papes, énergiquement opposée ; troisièmement, que les conditions sociales nouvelles où nous vivons rendent cette ingérence plus déraisonnable encore et que le Saint-Siège juge l'heure venue d'y mettre un terme.

En conséquence, le Pape défend aux gouvernements laïques, quels qu'ils soient, d'intervenir même par l'expression d'un simple désir dans les délibérations du Conclave. D'autre part, il interdit aux Cardinaux électeurs, et cela sous les peines les plus graves, de se faire près du Sacré Collège les échos complaisants de semblables communications.

Ce décret n'est, somme toute, que la déduction rigoureuse et l'application opportune d'un principe fondamental de droit chrétien.

Après avoir, il y a huit siècles, étouffé aux portes du Conclave la clameur populaire, l'Eglise, d'une main courageuse, en ferme aujourd'hui l'accès aux puissances terrestres et aux influences politiques.

C'est sage et c'est logique.

L.-A. PAQUET, p<sup>tre</sup>.

---

<sup>1</sup> Const. *Commisum nobis*, 20 janv. 1904.

(A suivre).

## ÂME FRANÇAISE, ÂME CATHOLIQUE

(*Second article*)

Dans un précédent article l'auteur a montré que, si on étudie par les sommets l'histoire de France de Clovis à Louis XIV, on doit répondre affirmativement à la question de M<sup>me</sup> Juliette Adam, on doit dire que l'âme de la France est réellement catholique et qu'on ne peut être en contact absolu avec elle que par le catholicisme et sa tradition la plus pure.

Mais ne devrait-on pas dire le contraire de l'âme de la France moderne ? La France n'a-t-elle pas changé d'idéal depuis 1789 ? Son culte aujourd'hui n'est-ce pas la nature réhabilitée, proclamée bonne en elle-même, libre, autonome, seule source de vérité et d'obligation morale ? Les dithyrambes entamés en l'honneur de la France catholique n'auraient-ils pas un air un peu archaïque et suranné ? Ne provoqueraient-ils pas le sourire plus que l'admiration ?

Ce langage ironique n'est, hélas ! que trop bien appuyé par les faits. Nombreux toutefois sont encore ceux qu'il révolte et qui lui opposent la dénégation la plus énergique. Non ! non ! répètent-ils, la France, dont le génie guerrier, artistique et littéraire a écrit la plus belle épopée catholique que le monde ait connue, non, cette France-là n'est pas morte ; elle ne fait que sommeiller ; l'heure sonnera, peut-être plus tôt que nous n'attendons, où son insolente rivale et persécutrice sera humiliée et où elle-même reprendra sa place au soleil de l'histoire. Si on leur demande sur quoi se fonde leur espérance, ils ne sont pas embarrassés pour répondre ; les signes ne leur manquent pas de la constante prédilection du Christ pour la race des fils des croisés.

Voyez, disent-ils : si nulle part le surnaturel ne reçoit de plus rudes assauts qu'en France, quel pays en retour est le théâtre de manifestations surnaturelles aussi caractérisées et aussi indubitables ? Lourdes n'est-il pas en France, et où donc, si l'on excepte la Judée au moment du passage de Jésus, où donc le surnaturel s'affirma-t-il plus catégoriquement qu'aux bords du Gave et sous les roches Massabielle ? Quelle preuve plus frappante veut-on que la Vierge n'a pas délaissé son royaume ? D'autre part, sont-ils une quantité négligeable les fils et filles de France, qui s'efforcent d'expié et de réparer l'infidélité voulue de leurs gouvernements ? Sont-ils d'insignifiants témoignages

de la persistance de leur foi, ces superbes sanctuaires, tels que Montmartre et Fourvière, dont le seul aspect porte au paroxysme la rage des fils de Voltaire ? Est-il besoin de rappeler que la France du 20<sup>me</sup> siècle, la France travaillée par deux cents ans d'esprit révolutionnaire, reste la source inépuisable où les missions lointaines s'alimentent en hommes et en argent ? Mais quoi ! la France officielle, même après la Révolution, n'a-t-elle pas, quoique inconsciemment peut-être, continué à livrer de bons combats pour Dieu et son Christ ? N'est-ce pas Napoléon, celui qu'on a justement appelé la Révolution couronnée, qui a rendu à la vieille Église française sa stabilité, et lui a permis d'écrire pendant tout le dix-neuvième siècle des pages, qui supportent très bien la comparaison avec les annales des plus beaux siècles du Christianisme ? A part les guerres du premier Empire est-il beaucoup d'expéditions ou de conquêtes, qui n'aient été une sorte de Croisade ? Affranchissement de la Grèce, conquête de l'Algérie et de la Tunisie, guerre de Crimée, campagnes de Chine, du Tonkin, du Dahomey, de Madagascar, quel est celui de ces exploits qui n'ait avancé, indirectement au moins, les affaires du catholicisme, qui n'ait fait reculer la puissance de l'Islam, qui n'ait contribué à dissiper les ténèbres de l'idolâtrie, à supprimer les horreurs du fétichisme et de la traite des esclaves ? Aujourd'hui encore, n'est-ce pas au service de la civilisation chrétienne que se battent et meurent soldats et officiers français dans les brousses de l'Ouadaï ou les montagnes marocaines ?<sup>1</sup>

Notons enfin que c'est une armée française qui, en 1849, ramena Pie IX de l'exil et lui rendit sa capitale ; notons que l'occupation

<sup>1</sup> Il est même un fait militaire du dernier siècle, marqué d'un tel signe d'intervention divine qu'on le compare instinctivement à Tolbiac ou à la délivrance d'Orléans. Il vaut la peine d'être conté. On était vers le milieu de l'année 1855. Le dogme de l'Immaculée Conception avait été proclamé à Rome depuis près d'un an. Pour commémorer cet événement on avait résolu d'élever au Puy un grandiose monument à Marie, Reine de France. Les sommes recueillies par souscription étant insuffisantes, Mgr de Morlhac se rendit à Paris, et demanda à l'empereur de patronner une souscription nationale pour le monument de N.-D. du Puy. Acquiesçant volontiers à cette requête, Napoléon III prit une plume, s'inscrivit en tête de la liste pour 10,000 francs en son propre nom et pour 10,000 francs au nom de l'impératrice. « Sire, lui dit alors l'évêque, (c'est M. A. Roselat, l'historien de N.-D. du Puy, qui parle), nous allons ériger notre statue comme un vœu de la France pour obtenir la paix par la victoire. Notre-Dame des Victoires vous a déjà donné beaucoup de bronze ; elle s'apprête à vous en donner encore davantage. » L'empereur comprit. Il promit que les canons que nos troupes allaient prendre dans Sébastopol serviraient à couler la statue de la Vierge immaculée du Puy. On était alors au 5 septembre 1855. Trois jours après, le vœu de la France était exaucé : Sébastopol était pris, et l'armée d'Orient remportait la victoire décisive, qui devait nous conduire à une paix glorieuse. »

de Rome par des troupes françaises retarda la spoliation définitive de la Papauté, et que le guet-à-pens de la Porta Pia, en 1870, s'accomplit à la faveur des victoires prussiennes, circonstance que j'ai peine à nommer fortuite, qui confondit une fois encore les destinées de l'Église et de la France, qui fit les deux grandes endeuillées se rencontrer dans la même voie douloureuse, qui les fit en même temps gravir la pente du plus humiliant calvaire qu'elles aient jamais connu. Il doit en être des nations comme des âmes individuelles : quand Dieu en appelle quelqu'une à partager les inénarrables douleurs de sa croix, c'est qu'il a quelque grand dessein de rédemption sur elle ou par elle. D'ailleurs, n'exagère-t-on pas trop facilement le revirement de la France vers l'idéal révolutionnaire ? Ce revirement est-il aussi profond qu'il semble ? Est-il vraiment national ? Si ce fut la nation, qui en plein règne d'autorité monarchique, se ligua en dehors de son roi et contre lui, pour barrer la route au protestantisme, est-ce bien la nation qui lança le mouvement révolutionnaire ? Est-ce la nation qui voulut l'assaut du château de Versailles et des Tuileries, le meurtre de son roi, les massacres de septembre, la permanence de la guillotine pendant près de deux ans ? Est-ce la nation qui imposa à ses représentants le vote de la constitution civile du clergé, de la conversion des biens ecclésiastiques en biens nationaux, de la rupture avec Rome ? Est-ce la nation qui changea le culte du vieil idéal chrétien pour le culte d'un idéal purement humain ? Non, sans doute. Envisagée au point de vue philosophique et doctrinal, la Révolution fut l'œuvre de la Franc-Maçonnerie et de quelques libres-penseurs, dont la noblesse s'engoua sottement. Politiquement, elle fut l'œuvre de quelques meneurs audacieux et impies qui, semant la peur, aiguissant les convoitises populaires, calomniant la cour, la noblesse et le clergé, amenèrent la chute de la monarchie, et au milieu du désordre qu'ils avaient habilement provoqué, s'érigèrent en prophètes et docteurs d'une ère nouvelle.

Or, si la nation fut presque pour rien dans la Révolution de 1789, fut-elle pour beaucoup plus dans celle de 1870 ? Fut-elle pour beaucoup plus dans la consolidation de la République en 1875, dans la législation d'un Ferry sur les écoles neutres, dans celle d'un Waldeck-Rousseau contre les congrégations, dans celle d'un Briand sur la séparation de l'Église et de l'État ? Bref, n'est-il pas souverainement injuste de rendre la nation responsable de l'apostasie des chefs ? Qu'importe ! répondra-t-on. Qui ne sait que de tout temps les petits ont pâti pour les fautes des grands ? Qui ne sait que le mal infeste fatalement le corps entier, une fois qu'il s'est emparé de la tête ? Est-ce de lui-même, ou à l'instigation de ses guides, rongés par

l'envie, que le peuple juif se tourna contre son bienfaisant thaumaturge et l'envoya à la pendaison ? En fut-il moins châtié ? En vit-il moins les murs de sa capitale détruits de fond en comble et ses enfants dispersés aux quatre coins de l'univers ? Hélas ! le raisonnement est irréfutable. S'il est une leçon qu'enseignent éloquemment les grands faits de l'histoire, c'est l'étroite solidarité entre la nation et son souverain, entre le peuple et ses conseillers. C'est pourquoi les patriotes éclairés et sincères qui restent en France commencent à ouvrir les yeux. Une inquiétude profonde, une sorte de terreur les saisit quand, repassant les événements des trente dernières années, ils s'aperçoivent que leur patrie a été la proie d'une bande d'ennemis irréductibles du catholicisme. Ceux-ci ont beau crier à tout venant que, s'ils donnent au pays une orientation toute nouvelle, c'est pour le conduire vers une civilisation supérieure, vers plus de bien-être, plus de fraternité, plus de liberté et de justice ; tous les hommes qui ne se laissent pas duper par les mots doutent et tremblent. Ils hésitent à voir des ouvriers de progrès dans ces apôtres de pacifisme et d'humanitarisme dont la propagande a pour plus clair résultat d'affaiblir le culte des vertus guerrières, apanage traditionnel de la race, et de faire traiter de « brutes galonnées » les chefs de l'armée. Ensuite, quand les inexorables statistiques leur prouvent que depuis la déclaration de la guerre au cléricisme la natalité n'a cessé de diminuer, les prisons se sont emplies d'un nombre annuellement accru de jeunes criminels, les asiles ont regorgé d'alcooliques, les grèves ont mis en péril jusqu'à la défense nationale, alors leur jugement est formé. Plus de doute. Les promoteurs de l'idéal révolutionnaire, en menant la France au rebours de son idéal traditionnel la mènent à la ruine ; en s'efforçant de lui infiltrer un esprit nouveau, contraire à celui qui lui souffla tant de beaux gestes durant quinze siècles, ils l'anéantissent et menacent de la tuer ; en voulant la recréer, la régénérer dans un baptême de pure nature, ils la font rétrograder vers la barbarie. Arrière ces idéologues à mentalité fautive et au cœur mauvais, qui sacrifient de gâté de cœur l'avenir d'un grand peuple à leurs intérêts d'un jour et au triomphe d'une philosophie plus que discutable ! Arrière leur politique anticléricale encore plus funeste à la patrie qu'à l'Église !

Tel est le cri réactionnaire que poussent aujourd'hui non plus seulement les catholiques pratiquants, blessés dans tout ce qu'ils aiment et vénèrent, victimes des plus odieuses tracasseries et des plus criantes injustices, mais aussi les républicains de la première heure, tels que M<sup>me</sup> Juliette Adam et M de Marcère, qui ne pardonnent pas à un Gambetta et à ses complices de les avoir trompés, et

de leur avoir caché les desseins antifrançais qu'ils nourrissaient dès l'établissement de la Troisième République. Les libres penseurs eux-mêmes, en qui le sectarisme n'a pas pétrifié la fibre patriotique, s'émeuvent du caractère anti-national d'une politique de laïcisation à outrance, qui défigure manifestement la physionomie morale de la race française; quelques uns entrent bravement en lice et n'hésitent pas à batailler aux côtés d'un de Mun, d'un Grousseau, d'un Piou, d'un abbé Gayraud. Tel Maurice Barrès, que l'étude de l'histoire et la vue de la déliquescence contemporaine ont transformé en ardent défenseur du catholicisme, de ses dogmes, de sa hiérarchie, de ses sanctuaires et jusque de ses légendes, révélatrices du génie de la race et toutes vibrantes encore des palpitations de son cœur.

Pas d'illusion toutefois : même avec ces renforts, qui leur viennent des camps les plus opposés, il est plus que douteux que les fils de la Vieille France viennent à bout des fils de la Révolution. Du fait que la France a été distinguée, dès son berceau, entre toutes les nations chrétiennes; du fait qu'elle a rempli une carrière longue et brillante au service du Christ, on ne saurait conclure, non plus, que le ciel va intervenir par un de ces grands coups qui ne châtient que pour mieux relever; on ne saurait prédire qu'elle n'ira pas rejoindre dans une irrémédiable décadence tant d'autres peuples qui, eux aussi, ont eu leur heure de gloire chrétienne. Si, jusque dans son déclin et malgré ses ingratitude, Dieu la favorise de prodiges surnaturels, tels que l'apparition de Lourdes, ne serait-ce pas simplement pour montrer que ses dons sont sans repentance et qu'il n'est jamais le premier à abandonner quiconque il a appelé. Mais, d'autre part, il ne fait pas plus acception des nations que des individus. La France lui est encore moins indispensable que ne le fut Israël. Il ne la retiendra pas malgré elle.

Or, en dépit d'un bon nombre de ses enfants qui déplorent son aveuglement; en dépit de vaillants lutteurs, qui s'efforcent de la retenir dans sa voie traditionnelle, il est manifeste que la France s'éloigne de l'idéal qui l'exalta si longtemps et fit si généreusement battre son cœur; il est manifeste qu'elle rompt avec son passé. Elle s'est livrée à d'hypocrites séducteurs, à d'habiles artisans de mensonges et de sophismes, à d'audacieux exploiters de ses richesses matérielles et morales. Ceux-ci, non contents de tarir les citernes séculaires où elle puisait son breuvage de vie, lui injectent encore, à doses insensibles, un virus mortel, sous prétexte de lui verser un vin plus généreux.

Malheur à elle ! Le travail de décomposition avance rapidement. Laïcisée, décatholicisée, la France n'est plus la France; elle perd un

des éléments essentiels qui ont fait son originalité, sa force et sa grandeur. Ne pouvant du reste s'assimiler ni l'esprit anglo-saxon, ni l'esprit germanique, ni l'esprit genevois, elle devient quelque chose d'anormal et de monstrueux, comme tout ce qui déchoit après avoir été élevé très haut et marqué d'un stigmaté sacré ; elle étonne l'univers par sa rage à se détruire elle-même. En réalité elle meurt, elle meurt physiquement faute de nouveaux-nés pour remplacer les disparus, faute de berceaux pour remplacer les cercueils, comme si Dieu permettait que le sang de France s'épuisât du moment qu'il n'est plus destiné à couler pour sa gloire.

Les économistes les plus sérieux ne calculent-ils pas qu'au train où vont les naissances, l'authentique race française aura disparu vers le milieu du vingt-deuxième siècle ? Dans l'agglomérat humain, qui lui aura succédé et qui occupera le superbe territoire, appelé jadis Gaule et France, un esprit tout différent se formera, ainsi que se forme un esprit américain parmi les citoyens de provenance si diverse qui peuplent aujourd'hui les États-Unis. L'Église, sans doute, y aura sa place ; elle continuera à recruter des élus alors comme dans tous les temps, là comme partout ; mais on y cherchera vainement l'âme française. L'âme chevaleresque, héroïque, généreuse, éprise d'idéal, qui pendant quinze siècles aura unifié tout un peuple, et l'aura lancé sur toutes les grandes routes de la terre au service et pour la propagande de la cause catholique, cette âme-là ne sera plus qu'un souvenir en Europe.

Mais peut-être subsistera-t-elle ailleurs ; peut-être sera-t-elle encore vivante en Amérique. Car c'est un rameau bien authentique de la France de saint Louis et de Jeanne d'Arc qui a été transplanté sur ce continent, voilà un peu plus de trois cents ans ; il l'a été à un moment où, tout en montant au zénith de l'histoire, la France ne songeait nullement à répudier l'héritage de Clovis et de Charlemagne ; à un moment où, tout au contraire, il allait de soi qu'on ne plantait nulle part le drapeau fleurdelisé sans planter à côté une croix, qu'on ne prenait possession d'aucune lande de terre au nom du roi de France, sans en faire don au Christ. Oui, l'âme qui vivifiait la petite colonie venue à la suite d'un Cartier et d'un Champlain était une âme bien catholique et bien française. Elle fut en outre l'objet de faveurs toutes spéciales. Non seulement elle émergea toute humide de la rosée du baptême de Clovis, tout inondée de la pluie de grâces dont le Christ avait honoré la race des Francs pendant dix siècles ; mais, pour prouver que cette âme cadette n'était pas moins privilégiée que son aînée, et qu'elle n'avait pas un rôle moins glorieux à jouer, Dieu plongea en quelque sorte dans un second bain de surnaturel la

race qu'elle allait animer. Il lui donna pour pères et fondateurs des héros, des soldats-apôtres qui dans leurs conquêtes se souciaient plus d'étendre le règne du Christ que d'agrandir le domaine de leur roi ; il imprégna du plus pur sang des martyrs le sol qui devait porter son berceau. Ah ! l'on pouvait sûrement prédire de hautes destinées au petit groupe de Français perdus au milieu des forêts vierges de cette extrémité septentrionale du Nouveau Monde, quand on voyait venir pour les guider et les fortifier des Brebeuf, des Lallemand, des Marie de l'Incarnation, des Montmorency-Laval ! Laissez faire ! Au bout d'un siècle et demi le petit groupe, qu'auront épargné la flèche et le tomahawk des Iroquois, aura formé une nation si française que ni l'abandon de la mère-patrie, ni la victoire de l'Anglais ne seront capables de la défigurer et de la détourner de la poursuite d'un idéal essentiellement catholique. Bien plus, on s'apercevra qu'en semblant la délaissier Dieu l'aura aimée plus que jamais ; car le désastre qu'il aura permis et qui, selon toute apparence, aurait dû l'anéantir, deviendra le moyen le plus efficace de la conserver intacte dans son esprit et ses traditions religieuses.

N'est-ce, pas en effet, à son passage sous un drapeau étranger qu'elle devra d'échapper à la tourmente révolutionnaire, qui a peut-être, nous l'avons vu, déformé pour toujours l'âme de la Vieille France ? Restée sous la domination des sinistres bourreaux de la Terre, l'œuvre de Champlain eût sans doute abouti à un avortement. Sous la domination britannique, elle est devenue ce qu'on a si bien appelé le *miracle canadien*. Par sa vitalité et son homogénéité elle a étonné le monde, et, à force de déconcerter son vainqueur, elle a fini par le désarmer. Aujourd'hui encore, après cent cinquante ans de paisible possession, l'Anglo-Saxon reste un étranger dans la Nouvelle-France ; il coudoie le Canadien-Français dans les bateaux, dans les trains, dans les tramways ; il trafique avec lui, s'installe dans ses villes, à côté de sa demeure ; il devient son voisin ; il vit en paix et dans la bonne entente avec lui ; mais c'est tout, le contact est de pure surface ; de part et d'autre on sent qu'il n'y a pas de communication, pas de fusion possible entre les deux âmes : c'est que l'une est protestante, l'autre française, et qu'on n'entre « en contact absolu avec l'âme française que par le catholicisme et sa plus pure tradition. » Plus d'un étranger, fraîchement débarqué sur nos rives et se croyant grand clerc dans la matière, récrimine, traite d'archaïque et d'anti-progressif au premier chef, cette tenacité de tout un peuple à garder une langue et des institutions en contradiction flagrante avec sa qualité de sujet britannique. Le Franco-Canadien n'a cure de telles remontrances ; il sait qu'elles viennent d'hommes non initiés à son histoire ;

il a conscience, lui, de sa mission providentielle. Cette mission ce n'est pas d'aller pourfendre les mécréants sur les bords du Jourdain, ni même de poursuivre les sauvages Indiens dans les forêts vierges de ce continent : c'est, au milieu de cette promiscuité de races, de tribus, de langues et de religions qu'abrite l'Amérique, c'est de fonder solidement une nation française et catholique. Ce qui est propre à l'entraîner dans la poursuite de son noble but, ce n'est ni l'isolement, ni la pauvreté, ni même la persécution : c'est le mélange du sang, l'affaiblissement de l'idéal ancestral, le relâchement dans l'autorité des devoirs de famille, la fausse tolérance, les compromis avec l'erreur et la morale mondaine, autant de maux dont on ne se préserve qu'en se tenant à l'écart des milieux déjà contaminés. De là, cette répulsion instinctive qu'il éprouve pour tout ce qui porte le sceau de l'hérésie, pour tout ce qui n'est pas franchement catholique.

Sans doute, le Canadien-Français ne prétend pas absorber tout le catholicisme en lui-même ; il n'a pas la fatuité de croire qu'en dehors de lui il n'existe pas en Amérique de véritables catholiques. Mais son légitime orgueil c'est, par suite de circonstances merveilleuses, de pouvoir faire revivre sur ce continent le vieux catholicisme français, avec les propriétés que lui infusa une race privilégiée et héroïque entre toutes ; c'est de pouvoir créer une Nouvelle-France, c'est de pouvoir offrir, au Christ qui aime les Francs, un état dont il est le premier souverain, qui ne tolère pas seulement sa religion, qui ne lui accorde pas seulement droit de cité à côté de cent autres cultes, mais qui lui assure une suprématie incontestée, qui en pénètre les actes de la vie publique comme de la vie privée.

Oui, le Canadien-Français est fier d'avoir été choisi pour poursuivre de ce côté-ci de l'océan la mission traditionnelle des Franks, pour être l'artisan d'un nouveau royaume très chrétien, où le catholicisme est ainsi à l'honneur et peut donner toute sa vertu ; où son chef est passionnément aimé, où ses sacrements sont fréquentés, où le service du sanctuaire est recherché, où les associations religieuses de toutes sortes prospèrent, où le prosélytisme est instinctif et fournit déjà des missionnaires aux cinq continents du globe. Oui, le Canadien-Français estime qu'un tel pays homogène et autonome peut exercer une très heureuse influence sur toute la surface du Nouveau Monde ; il peut être un phare et un foyer ; un phare qui garde l'idéal catholique dans tout son éclat, et la doctrine évangélique dans toute sa pureté ; un foyer qui radie le zèle de la maison du Seigneur jusque dans des milieux qui se rebellent contre son rayonnement.

Mais, pour que la Nouvelle-France demeure ce centre de lumière et de chaleur, ses enfants doivent continuer le bon combat, combat

d'autant plus difficile qu'il consiste davantage dans la défensive que dans l'offensive, qu'il s'agit plus de résister que d'attaquer, qu'il faut plus de vigilance à ne pas se laisser envahir que d'impétuosité pour entreprendre des incursions sur le terrain ennemi. Il s'agit avant tout de se prémunir contre les infiltrations d'ombres, d'idées, d'aspirations, de tendances qui saturent l'atmosphère ambiante, et qui seraient la mort du catholicisme pratique ; il s'agit de rester unis, de savoir au besoin sacrifier à l'idéal national les intérêts individuels, les attraites du pouvoir, les tentations de la richesse. Ah ! du courage, il en faut, mais du courage surtout dans l'abnégation et le renoncement. Puisse le Christ, qui aime les Francs, protéger ceux d'Amérique contre eux-mêmes : il leur aura fourni le vrai secret d'être invincibles.

M. TAMISIER S. J.

---

## L'ACADÉMIE FRANÇAISE D'AUJOURD'HUI

---

### SILHOUETTES ACADÉMIQUES <sup>1</sup>

(Suite)

MAURICE DONNAY—HENRI POINCARÉ—M. DE FREYCINET—  
GABRIEL HANOTAUX.

Vous avez bien entendu parler du *Chat-Noir*, ce célèbre cabaret de Montmartre, qui fut, il y a quelque trente ans, un paradis de bohème et de poésie funambulesque. C'est là que, vers 1888, débuta Maurice Donnay par des vers comme ceux-ci :

Ah ! c'est une sale atmosphère,  
Les boulevards ne sont pas gais.....  
J'ai fait les ponts, j'ai fait les quais,  
Je n'ai plus que la Seine à faire !.....

---

<sup>1</sup> Sources principales d'information pour ces études : la collection des *Questions actuelles*, de la *Bonne Presse* ; ouvrages du R. P. Longhaye, de l'abbé Delfour, de Jules Lemaitre, de René Doumic ; les *Études* des PP. Jésuites, l'*Univers*, la *Revue hebdomadaire* et autres publications ; *Fauteuils contemporains de l'Académie française*, de V. Jeanroy-Félix ; discours académiques, etc.

Il mettait cette philosophie dans la bouche d'un désespéré de son crû au moment d'enjamber le garde-fou. Une autre fois, sa Muse disait :

J'ai de petits souliers pointus,  
Pointus comme des épigrammes.....

ou bien :

Une fantastique araignée,  
O poète, dans ton plafond,  
Me tisse des robes de soie.....

ou encore, dans la chanson de *Phryné* :

Je m'appelle Glycère,  
Glycère, mais n'appuyez pas.....

Cà et là, à travers le rire gouailleur, perlait une larme, jaillie d'une source cachée : sensibilité toute profane, il va sans dire, quoique vraie et révélatrice d'amertume. Au bout de deux années de fréquentation, pendant lesquelles il prodigua l'ironie et le calembour, Donnay quitta l'institution de Rodolphe Salis pour entreprendre une œuvre plus sérieuse à ses yeux. Il aborda le théâtre. *Amants* fut, comme dit M. Bourget, son « chemin de Dumas ». Dès lors la veine sentimentale domine, avec grande dépense d'esprit encore. Les pièces se succèdent, couronnées d'un succès qui fait de l'ancien prince du coq-à-l'âne un des rois de la scène, une des idoles de la mode. Paris s'amuse follement, le Paris léger, mondain, jouisseur, qui se retrouve dans les pauvres pantins que fait mouvoir sous les feux de la rampe un doigt prestigieux. Là, si les saillies éclatent, et si le verbe vole, le vice s'étale. On entend prêcher, dans le *Torrent*, le *devoir* de l'adultère, ce qui range l'auteur, comme le démontre M. François Vuillot, au nombre des plus pernicioeux *prédicateurs de la scène*. Il est vrai que d'ordinaire M. Donnay se borne, à l'instar de M. Lavedan, son émule, au rôle d'amuseur public. On l'a appelé le « Racine du boulevard ». Le premier traduisait l'amour des grandes dames ; celui-ci exploite le caprice des « petites femmes », des poupées parisiennes. La pièce d'*Amants* est d'ailleurs une « Bérénicette », selon le joli mot de M. Lemaitre.

Sans être, à proprement parler, un écrivain à thèses, M. Donnay soulève aussi des problèmes d'idées ; c'est sa troisième manière. Le *Retour de Jérusalem* présente le conflit irréductible de deux races, la juive et la chrétienne. Il paraît que cette pièce, qui a conduit son auteur à l'Académie, est la production maîtresse du théâtre contemporain,—la *Barricade* exceptée peut-être, et d'autres aussi, sans doute. Car, d'après certains critiques, Maurice Donnay ne dépasserait pas la taille de Marivaux et de Meilhac, ce

qui ne vaudrait pas le diable et diminuerait singulièrement la gloire d'être le chorège du temps présent.

De l'appréciation de Paul Bourget, dans sa réponse académique, il ressort que tout l'art de M. Donnay, d'un bout à l'autre de son théâtre, consiste à découper, en pleine réalité actuelle, de ces fameuses « tranches de vie », sauf à passer de la blague au sérieux, — sans autre doctrine qu'un certain patriotisme écourté de la religion ou qu'un obscur fatalisme, pesant jusque sur les choses du cœur, sans autre moralité que « le courage d'être vrai, avec les choses, avec les hommes, avec soi-même surtout ». Ne mentez pas en amour, et vous avez le visa de Maurice Donnay. En tout, soyez ce que vous êtes : voilà l'abrégé de la morale païenne et de celle qu'on trouve dans l'*Escalade*, la *Douloureuse*, l'*Affranchie*, la *Clairière*, *Paraitre* et autres inventions plus ou moins indécentes, plus ou moins teintées de sociologie, agrémentées de fantaisie plus ou moins *chat-noiresque*. L'auteur d'une pareille œuvre n'est pas excusable sur ce qu'il est sincère, qu'il a de l'esprit et du style, qu'il est maître passé dans le dialogue et l'action scénique, que rien n'approche de la vérité et de la vie de ses personnages. Dons funestes, dons perfides, alors ! Et si leur candeur pouvait exonérer les malfaiteurs littéraires, il ne resterait plus à la société, pour se garantir contre eux, que de les enfermer ! M. Bourget n'est pas de cet avis, lui qui se montre d'une indulgence excessive pour toutes les manifestations de la pensée et de la plume, notamment pour le théâtre de Maurice Donnay. Il va bien jusqu'à décorer ce dramaturge du titre de moraliste. C'est dépasser les bornes même des convenances académiques. Suffit-il donc, pour être moraliste, de peindre au vrai les mœurs, quelles qu'elles soient ? M. Bourget est un profond penseur et un fin psychologue ; mais c'est un curieux catholique. Je comprends mieux Jules Lemaître, appréciant, lui aussi, Donnay. Il est dans sa manière de conclure, en dilettante dégagé de croyance et de morale : « Et puis il a la grâce, à quoi rien ne résiste ». Et ce sont pourtant là les maîtres de la littérature contemporaine !

Quant à M. Donnay, ses qualités le destinaient, ce semble, à un rôle plus noble. Il ne manque pas de cœur et d'élévation dans l'esprit. On le dit travailleur, et sa prose, pleine et précise, suppose la méditation et l'étude. Quoique Parisien jusqu'au bout des ongles, il habite, une grande partie de l'année, à la campagne. Son éloge d'Albert Sorel brille de traits imprévus et de belles pensées. Il dira : « Ainsi, la Muse de l'histoire ne nous apparaît plus comme la froide effigie drapée sur un sarcophage, mais comme une statue animée, vivante, à la Rude. » Et ailleurs : « Il (Sorel) pensait que l'enseignement obéit à une loi assez semblable à celle des liquides et qu'il tend à remonter à la hauteur de laquelle il tombe,

si de maître à élèves les cœurs sont communicants.» Maurice Donnay est de ceux qu'on ne saurait blâmer trop sévèrement, mais qu'il faut plaindre aussi. Plaignons cependant bien davantage encore le malheureux public.

\* \* \*

L'Académie française aime certains contrastes, qui font ressortir sa confraternité littéraire et son homogénéité intellectuelle. Un Maurice Donnay succède à un Albert Sorel ; un Henri Poincaré occupe le fauteuil d'un Sully-Prudhomme, lorsque celui d'un Marcelin Berthelot semblait tout fait pour lui. C'est qu'en s'associant poètes et savants, historiens et journalistes, romanciers et politiques, dramaturges et philosophes, la docte Compagnie entend se composer avant tout d'une élite où les distances s'effacent et où les spécialités se confondent dans un même culte et une même maîtrise de la langue française. Et l'on assistera à ce spectacle original d'un historien comme Frédéric Masson, qui se déclare inapte aux mathématiques jusqu'à l'infirmité, recevant néanmoins sous la coupole, et fort brillamment, le plus grand des mathématiciens, Henri Poincaré.

C'est une tradition de l'Académie française d'ouvrir ses rangs à un membre éminent de l'Académie des sciences. Outre les titres littéraires et l'éclat qu'elle reçoit d'une illustration universelle, elle en a besoin, dit M. Masson, pour l'adoption des mots scientifiques. Henri Poincaré est donc venu, récemment, recueillir la succession des Laplace, des Cuvier, des Bertrand, des Pasteur et des Berthelot. Immortel avant d'y entrer, selon une spirituelle remarque, c'était la trente-sixième académie qui le recevait dans son sein. Il n'avait guère plus de cinquante ans. Vingt ans auparavant un jury international l'avait reconnu comme le plus grand géomètre de l'Europe. Une autre fois, il recevait d'une académie de Hongrie une somme de dix mille francs avec l'adresse : « Au premier savant du monde ». Le nombre de ses écrits était incalculable, et inconnu de lui-même. Et certains de ces ouvrages étaient si profonds qu'à peine trois ou quatre de ses pairs pouvaient les aborder.

M. Masson a tracé de lui un portrait véritablement fantastique. Géomètre, physicien et astronome sans égal, il a reculé les bornes des mathématiques à un point de l'infini où presque lui seul les aperçoit. Il a brisé les cadres de la Science officielle, infaillible du chef de sa majuscule, ruinant les systèmes et les hypothèses, anéantissant maintes vieilles formules, placidement assises à la place de la vérité. Et il s'est élancé, à la recherche de cette vérité, si haut que les pauvres savants ordinaires, abasourdis, le perdent de vue.

Modeste, comme il convient à un génie de son ordre, il a su distinguer, dans la connaissance de la nature et des lois de l'univers, l'absolu du relatif, faire la part du possible et de l'impossible. En louant Sully Prudhomme, il a prononcé ces belles paroles :

Si le mystère est nécessaire à la poésie, il n'y a pas à craindre qu'il disparaisse jamais, il ne peut que reculer. Quelque loin que la science pousse ses conquêtes, son domaine sera toujours limité ; c'est tout le long de ses frontières que flotte le mystère, et plus ces frontières seront éloignées, plus elles seront étendues.

Certes, il y a loin d'un tel langage à la sotte enflure de la science athée. On ne voit pourtant pas que la haute intelligence de M. Poincaré s'incline devant le Dieu Maître des sciences. Ce n'est pas, chez cet homme au noble caractère et dont l'unique ambition est de « se laisser faire par la vérité », orgueil et esclavage : il est sincère, mais il a le malheur de n'avoir point la foi. Bien plus, sa philosophie, si élevée, si lucide et si rigoureuse à beaucoup d'égards, repose sur une base de néant : le subjectivisme. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir *La Valeur de la science*, ouvrage qui résume, avec deux autres, *La Science et l'Hypothèse* et *Science et Méthode*, toutes ses conceptions philosophiques. Pour lui, rien ne se passe et n'existe que dans la pensée. Les monuments du savoir humain, auxquels lui-même a tant ajouté et qu'il a couronnés d'une lumière sublime, ne correspondent à aucune réalité objective.

Tout ce qui n'est pas pensée, dit-il, est le pur néant...L'histoire géologique nous montre que la vie n'est qu'un court épisode entre deux éternités de mort, et que dans cet épisode même, la pensée consciente n'a duré et ne durera qu'un moment. La pensée n'est qu'un éclair au milieu d'une longue nuit.

Mais c'est cet éclair qui est tout.

C'est sur cette grandiose image et sur cette doctrine aussi vaine que désespérante que se ferme le livre de la *Valeur de la Science*. Voilà où peut s'égarer l'esprit le plus éminent qui n'est pas guidé par la lumière de l'éternelle vérité. L'exemple est triste et la leçon humiliante. Il est bien vrai que la science toute seule est loin d'être tout, et qu'elle ignore le tout de la vie.

Ajouterai-je, après cela, que M. Poincaré possède aussi la vanité du style ? Au moins n'en tire-t-il pas vanité. Il ne cherche pas la phrase, ni l'effet. Son verbe est clair comme son regard. Le jet spontané de sa pensée se reproduit en une forme saisissante, prenant d'elle-même la couleur de l'objet. On l'a vu par les citations précédentes. J'en pourrais aligner vingt autres. Ce mathématicien est un poète, qui transporte l'enthousiasme jusque dans le nombre. Il s'est trouvé à l'aise dans l'éloge de Sully Prudhomme ; il a analysé cette âme fine et inquiète de rêveur sensitif avec le goût d'un

artiste et la vue perçante d'un contemplateur habitué à sonder l'objet scientifique.

Un récent volume de lui, intitulé *Savants et Écrivains*, le montre mieux encore peut-être sous le jour littéraire. Deux de ces éloges surtout, ceux de Laguerre et de Cornu, ont la clarté et la simplicité d'un maître. On perçoit, malheureusement, au cours de l'ouvrage, la note, plus ou moins voilée, du scepticisme.

Et ceci me confirme dans le regret de ne pouvoir compléter cette esquisse du savant, du penseur et de l'écrivain par celle du chrétien.



Plusieurs avenues mènent au palais Mazarin. Il y a celle de la science ; celle aussi qui part du palais Bourbon : la politique, n'est-ce pas ? M. de Freycinet y est arrivé, si j'ose dire, par les deux à la fois. Son passeport littéraire fut, outre sa parole élégante et souple, un ouvrage technique sur l'*Utilisation des eaux-vannes*. M. Gréard en loua le style, ce qui fut blâmé comme un manque de goût. Je ne vois pas bien, pour ma part : et puisque l'auteur avait su ennoblir sa matière ! N'était-ce pas ici le comble de l'art ?

Il y a aujourd'hui quatre-vingt-deux ans que M. de Freycinet est né ; il y en a vingt-trois qu'il remplaça Émile Augier à l'Académie, sur l'intervention active de M. Mézières. Il est, après ce dernier et M. Émile Ollivier, le troisième doyen d'âge des Immortels. L'ambition de joindre les palmes académiques aux lauriers parlementaires seyait, il faut en convenir, à celui que les ruses de son esprit, j'imagine, autant et plus que son physique, firent dénommer la « souris blanche ». Avant d'entrer dans la politique, M. de Freycinet avait rendu des services en qualité d'ingénieur et s'était vu décorer pour ses écrits sur l'hygiène publique, notamment, *Principes de l'assainissement des villes, Traité de l'assainissement industriel*, productions qui se distinguent par une rare compétence et par une merveilleuse clarté.

Il n'y aurait qu'à le féliciter, et la France avec lui, s'il se fût restreint à ce personnage utile et s'il fût demeuré dans les ponts-et-chaussées, quitte à briguer, tôt ou tard, un fauteuil à l'Institut. Il eut des visées plus hautes. Profitant habilement de la confusion créée par la défaite, il s'offrit à Gambetta, qui, voyant en lui un homme avisé et plein de ressources, le prit comme collaborateur principal dans l'organisation de ladite Défense nationale. Il déploya, au département de la guerre, un zèle plus actif qu'éclairé. La troisième République le vit ensuite sénateur, plusieurs fois ministre, président du Conseil, candidat malheureux à la suprême présidence.

Durant une carrière mouvementée, son éloquence ne fut jamais en reste de séduction et de détours captieux ; dès qu'il y allait, surtout, de sa fortune personnelle, il n'y eut piège ni « souricière » à son épreuve. Sur le terrain des intérêts généraux, son action fut beaucoup moins heureuse : elle fut parfois néfaste. M. de Freycinet est passablement oublié aujourd'hui et fait presque figure d'*ancien régime*, tant il est dépassé par les virtuoses actuels. Cependant les bons Français se rappellent douloureusement que, s'il favorisa la politique coloniale du Tonkin, la France lui doit l'abandon de l'Égypte. Les catholiques ont également conservé le souvenir de l'acharnement qu'il mit à faire adopter une loi contre les associations religieuses, bien que, dit-on, il fût passé, dans sa jeunesse, du protestantisme au catholicisme, et qu'il eût même fait une longue retraite à la Trappe.

Retiré depuis longtemps des agitations du forum, au seuil de la tombe, M. de Freycinet n'éprouve-t-il pas quelque mélancolie à voir s'épanouir les beautés du régime qu'il affectionna, qu'il contribua à établir, et dont il tint les rênes ? Du moins, les lettres consolent-elles sa vieillesse, si la parole de Cicéron est vraie dans tous les cas. Il n'y a pas longtemps qu'il souhaitait, en séance solennelle, la bienvenue à M. Étienne Lamy. Son discours fut un modèle de grâce académique. La « souris blanche » n'avait rien perdu de sa gentillesse. Le passé politique fut rappelé en termes modérés, qui témoignaient d'une âme encore sereine ; le talent de M. Lamy, un ancien adversaire, sincèrement loué ; de justes paroles, un peu restrictives néanmoins, furent dites sur le rôle séculaire de la France en Orient. L'appréciation de *La Femme de demain*, un des ouvrages du récipiendaire, donna lieu à de fines et malicieuses remarques. Bref, la harangue tout entière attesta une verdeur peu ordinaire chez un vieillard de soixante-dix-sept ans et qu'on ne peut que souhaiter que M. de Freycinet ait conservée jusqu'à ce jour et qu'il conserve jusqu'à la fin.

\*  
\* \*

L'alliance traditionnelle, en France, de la politique et de la littérature, M. Gabriel Hanotaux la célébra, le jour de sa réception, en faisant l'éloge de son prédécesseur Challemel-Lacour. Il fit voir cette union réalisée dans la personne du fondateur de la Compagnie, dont il avait commencé d'écrire l'histoire en deux volumes qui l'introduisaient lui-même sous la coupole pour prolonger, avec les Freycinet et les Ollivier, la lignée des Challemel-Lacour, des Jules Favre, des Jules Simon, des Thiers, des Guizot et de tant d'autres. De quoi M. Hanotaux paraissait heureux. Il se posait, d'ailleurs, en héritier des détestables doctrines politi-

ques de Challemel, son ancien chef, doctrines qu'il louera aussi dans un Gambetta et un Jules Ferry, également ses maîtres.

La carrière de M. Hanotaux fut cependant marquée par un acte bien différent des mesures impopulaires de Challemel-Lacour. Après avoir été au premier rang de ceux qui préparèrent et amenèrent l'alliance russe, il mit la signature de la France au bas de ce traité mémorable. On se souvient de la joie qui s'empara des nouveaux alliés à cette occasion et qui les faisait s'embrasser avec effusion dans les rues de Paris et de Saint-Pétersbourg.

L'insuccès de Fachoda posa moins bien le ministre devant le public français et européen. Il soutint, l'an dernier, dans la *Revue des Deux Mondes*, que la presse avait exagéré l'importance de cette défaite coloniale. Après la chute du cabinet Méline, M. Hanotaux ne reentra pas dans la politique active. Mais il n'a pas cessé de suivre de près les événements, confiant ses opinions et ses vues à diverses publications périodiques, telles la *Revue hebdomadaire* et la *Revue des Deux Mondes*. Ayant, durant trente années, participé de plus en plus près aux affaires, rompu au maniement des papiers d'État, ferré comme pas un sur la politique étrangère, spécialement sur la question d'Orient, pour l'avoir étudiée à fond à Constantinople, c'est merveille de le voir démêler par la plume l'écheveau diplomatique,

Mais, plus que l'homme d'État et l'écrivain politique, l'historien doit nous occuper. Au regard de l'Académie, c'est celui-ci, avant tout, qui compte. Et M. de Vogüé, en recevant M. Hanotaux, l'assure que la gloire littéraire l'emporte sur la gloire de l'homme d'action. Les monuments de l'esprit sont impérissables parce qu'ils se perpétuent par l'esprit : les autres constructions croulent avec le temps. Certes il est honorable de prêter sa voix à son pays dans une circonstance solennelle où il y va de sa grandeur et de son renom dans le monde. Mais qu'est-ce que cela auprès de l'œuvre d'un Richelieu, qui a pourtant péri en partie ou a eu des conséquences désastreuses ? C'est au frontispice de l'Histoire que le nom du grand cardinal lui-même est gravé pour toujours, bien plutôt qu'au fronton des édifices de son génie. M. Hanotaux aura été l'ouvrier définitif de cette renommée.

*L'Histoire du cardinal de Richelieu*, aujourd'hui terminée, et qui comprend quatre tomes, prend place parmi les beaux ouvrages historiques de ce temps. Intelligence et amour du héros, vive peinture des mœurs et des institutions, patriotisme éloquent, science considérable, hauteur de vues, large synthèse : tels en sont les caractères principaux. « *Le Tableau de la France en 1614*, écrit M. Yves de la Brière, est, à bon droit, devenu classique, comme un chef d'œuvre de sens historique et de clarté française. » L'auteur y a employé tout un volume, voyant, de l'état de trouble

et de confusion qui régnait, en France, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, sortir toute la pensée du gouvernement de Richelieu.

Chose étrange, à première vue, que l'admiration vouée par M. Hanotaux, homme d'éducation révolutionnaire, au tout-puissant ministre qui mit tout en œuvre pour affermir le pouvoir royal ! Peut-être pourrait-on l'expliquer par l'idée de la prépondérance nationale à l'extérieur et par celle de la prédominance politique à l'intérieur. Il y a assez de ressemblance, au fond, entre certains procédés du ministre de Louis XIII et ceux de nos Machiavels au petit pied. La religion n'embarrassait pas le cardinal. L'Etat moderne l'ignore ou la persécute. Voilà ce qui fait, également, que M. Hanotaux, républicain, disciple fervent de Gambetta, mettra le roi au-dessus du pape et sera gallican plutôt que clérical. Comme ils sont tous, d'ailleurs !

Autre grief beaucoup moins grave et de pur métier, où d'aucuns verraient, du reste, un mérite : M. Hanotaux abuse de l'érudition, suivant le genre à la mode, qui consiste à entasser des Péliions d'archives sur des Ossas de documents pour les détails de moindre importance aussi bien que pour les choses essentielles. Notre auteur était prédisposé à user de cette méthode. Ancien élève de l'École des Chartes, professeur à l'école des Hautes Études, ayant passé par bien des bureaux, il travailla de tout temps dans la pape-rasserie. Je ne fais que mentionner son *Histoire contemporaine*, en quatre volumes, où il apparaît moins indépendant à mesure que les événements se rapprochent de lui.

J'insiste un peu plus sur une étude magistrale qu'il vient de publier en six longs articles, à la *Revue des Deux Mondes*, touchant la formation, la mission, l'abandon et la condamnation de Jeanne d'Arc. Ici, comme dans le *Richelieu*, M. Hanotaux montre qu'il excelle à maîtriser son sujet, à pénétrer l'esprit d'une époque et à la faire revivre dans des tableaux pleins de couleurs et de relief, Mais ce qui l'honore surtout, c'est la gravité et le respect avec lesquels il aborde l'idéale figure de son héroïne. L'auteur anticlérical, frivole et même agressif des *Etudes sur les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, et XVIII<sup>e</sup> siècles*, à bien évolué. A peine peut-on relever ici une phrase malheureuse sur l'obéissance. M. Hanotaux se pose contre Michelet et Quicherat, parle de prophéties et de miracles, qui « sont au moins la réalisation même d'une mission prodigieuse, d'une tâche moralement impossible », dit que l'apparition de la Pucelle « est vraiment un événement au-dessus des forces et des choses humaines », sans aller toutefois jusqu'à admettre franchement la mission surnaturelle. En somme, et par comparaison, avec certaine caricature connue, c'est un bel hommage rendu à Jeanne d'Arc.

L'écrivain, chez M. Hanotaux, sort assurément du commun. Il

ne recherche pas tant l'élégance que la concision, la force, l'originalité, la vie. Il a pourtant aussi de l'abondance et est amoureux de belles formes. Une image neuve et prenante le ravit. Il se complaît dans une phrase trouvée : rutilante ou familière. Il dira, dans un discours aux cinq Académies sur la prospérité matérielle de la France : « Nous brûlons notre séjour pour le parcourir plus rapidement. » Et à propos de l'hygiène : « La civilisation est une propreté. » Ailleurs il écrira : « Grattez le pacifiste et vous trouverez l'homme d'affaires. » — « Un coup de télégraphe fait monter et descendre toutes les cotes à la fois, comme tous les thermomètres subissent simultanément la pression atmosphérique ». Avec cela que sa langue est parfois un peu laborieuse, tout en demeurant expressive.

Si l'on ajoute que M. Hanotaux s'élève facilement à l'éloquence, on aura de lui, je crois, une idée suffisamment approximative.

(à suivre).

Abbé N. DEGAGNÉ.

## LA CHINE NOUVELLE

### II.—VERS LA CONSTITUTION

#### (Premier article)

N'est-ce pas Victor de Laprade qui écrivait il y a quelque cinquante ans :

Ce bon quatre-vingt-neuf est d'humeur élastique,  
 Tout s'y carre à la fois, conquérants et conquis,  
 Des Rois ou des Consuls, des Bourgeois, des Marquis ;  
 Nous y verrons venir, si tu vis âge d'homme,  
 Le Sultan, le Lama, le Czar, le grand Mogol,  
 Et l'Empereur de Chine avec son parasol !

Nous y sommes ! Après la Russie, la Turquie, la Perse, voici que l'immuable Chine se met « dans le mouvement » ? Elle prétend, à son tour, aux douceurs ou aux horreurs de ce « bon quatre-vingt-neuf » et, elle veut, coûte que coûte, jouir des bienfaits d'une Constitution.

Après la question scolaire, il n'en est pas qui soit plus à l'ordre du jour que la question de l'Assemblée Nationale. Révolutionnaires,

conservateurs « Vieille-Chine », réformistes « Jeune-Chine », parti gouvernemental, tous au mieux de leurs idées, de leurs intérêts et de leurs appétits proposent à ce grave et difficile problème des solutions variées et contradictoires. Nous les donnerons plus loin, après avoir, comme préambule nécessaire, donné quelques renseignements essentiels sur le mode actuel de gouvernement en Chine <sup>1</sup>

Le gouvernement de l'Empire du Milieu est à la fois autocratique, patriarcal et religieux.

L'Empereur est tout. Il est le chef unique et absolu. Sa volonté fait loi. Il la promulgue par des décrets impériaux. Tous les officiers de l'État tiennent de lui l'autorité. Il les nomme, les remplace, les dégrade, les punit à son gré.

Nul ne partage avec lui ni ne contrôle l'exercice du pouvoir. Les Conseils n'ont que voix purement consultative et l'Empereur n'est nullement tenu de suivre leur avis. Les sujets ont le devoir de payer les impôts, d'obéir et de se taire. Ils n'ont pas de compte à demander à celui qui s'appelle « le fils du ciel, le seigneur de l'univers, le suprême monarque, l'auguste, le seigneur des dix mille ans, le très-vénérable, le solitaire, l'unique », et qui reçoit immédiatement du ciel le mandat de gouverner. Mais cet autocrate ne doit pas être un tyran : il est le « père et mère » de tous ses sujets, le chef et le patriarche de la grande famille chinoise. Il en est aussi le grand-prêtre. Lui seul a le privilège de sacrifier au ciel et à la terre, comme pontife souverain et universel. Il le fait chaque année, pour le ciel, le jour du solstice d'hiver, et la cérémonie ne manque pas de grandeur.

L'Empereur quitte le palais la veille dans un char trainé par un éléphant, précédé de bannières tartares, de la musique impériale, des princes, des nobles, de toute la cour en grand costume ; deux mille personnes environ traversent ainsi la ville silencieuse dont tous les magasins sont fermés, pour se rendre au temple du ciel, situé dans un parc au midi. Ce temple est élevé sur une triple terrasse en marbre sculpté. Il est rond, haut de 99 pieds et couvert d'un dôme. L'autel du ciel est une autre triple terrasse en marbre, dont l'aire supérieure a 90 pieds de diamètre. Au centre, est la pierre réservée à l'Empereur. Quatre escaliers, situés aux quatre points cardinaux, donnent accès à la terrasse. De côté s'élève une fournaise assez grande pour recevoir un bœuf

<sup>1</sup> On trouvera de plus amples détails dans les livres suivants :

WILLIAMS.—*The Middle Kingdom*, 2 vols. New-York, 1883.—L. RICHARD, S. J.—*Géographie de l'Empire de Chine*. Chang. hai. 1907.—L. WIEGER, S. J.—*Morale et usages populaires*. Ho. Kien. fou. 1894.—ELISÉE et ONÉSIME RECLUS.—*L'Empire du Milieu*. Paris, 1902.—PIERRE LEROY-BEAULIEU.—*La Rénovation de l'Asie*. Paris, 1900.—FARJENEL.—*Le Peuple chinois. Ses mœurs. Ses institutions*. Paris, 1904.—HOANG P.—*Mélanges sur l'Administration. Variétés sinologiques*, N° 21. Chang. hai.—M<sup>re</sup> A. FAVIER.—*Péking. Histoire et Description*. Péking.

entier. Quand l'Empereur est arrivé, il se retire dans le pavillon de la purification, pour se préparer au sacrifice, seul et en silence. Pendant ce temps les tablettes du ciel et des empereurs sont disposées sur la terrasse supérieure ; celles du soleil, de la lune, des cinq planètes et des vingt-huit constellations, sur la terrasse moyenne. Quand tout est prêt, après minuit, on invite l'Empereur qui paraît dans toute la splendeur de son costume impérial. Quand il monte les degrés, le chœur entonne, les mimes commencent leurs évolutions. L'Empereur se prosterne devant les tablettes, offre des mets et brûle de l'encens. Un officier lit une adresse au ciel. Puis, seule, la voix du maître des cérémonies se fait entendre dans la nuit : « Présentez la coupe de bénédiction et le mets du bonheur ! » L'Empereur y goûte, puis se prosterne pour remercier le ciel... « Fixez les yeux sur la victime! »... et le bœuf sans tache est déposé entier dans la fournaise qui s'embrase... « Le voilà, ajoute Du Bose le voilà dans toute sa gloire, le *Koajenn*, l'homme unique, seul debout en présence du ciel, sur son piédestal de marbre au bas duquel toute sa cour est prosternée, sacrifiant au nom des millions d'hommes qui constituent son peuple. La scène est d'une grandeur imposante et, au milieu de la corruption, un pâle rayon des croyances originelles semble encore se jouer autour de cet autel unique en son genre... »<sup>1</sup>.

Ce triple caractère de chef, de père et de pontife, explique le respect dont est entouré la personne de l'Empereur :

Qu'il soit présent, qu'il soit absent, il reçoit de ses sujets des hommages divins, et les plus hauts dignitaires se prosternent devant son trône vide ou devant son paravent de soie jaune qu'ornent la figure du dragon à cinq griffes, symbole du bonheur, et celle de la tortue, emblème de la puissance. Dans les Provinces les mandarins brûlent de l'encens au reçu d'une dépêche impériale et frappent la terre du front en se tournant vers Péking.

Dans la capitale de chaque province un palais, aux murs et aux ornements jaunes, est dédié à l'Empereur. Toutes les autorités civiles et militaires et les plus distingués parmi les citoyens s'y rassemblent chaque année pour le jour de naissance de l'Empereur et font en son honneur les neuf prostrations solennelles.

Tout ce qui est à son usage est marqué d'un signe distinctif et interdit au profane vulgaire. Son nom est tellement sacré que les caractères employés pour le désigner ne peuvent plus servir pour les autres mots et doivent être modifiés par un trait. Les routes par où il passe doivent être désertes pour que personne n'ose fixer en face ses augustes traits. Des chemins spéciaux lui sont tracés quand, par hasard, il visite quelqu'une de ses provinces. Son palais est le « Palais interdit », le « Pavillon défendu », la « Cour céleste », et lui seul peut se servir de l'allée qui y conduit.

Le souverain montant sur le trône au nom du ciel est toujours adorable et vénérable, quels que soient ses antécédents, ses vertus ou

<sup>1</sup> L. Wieger, *l. cit.*, p. 196.

ses vices. A lui de gouverner, aux autres d'obéir : « si vieux que soit un bonnet, on le met sur sa tête et si propres que soient des chaussures, on les met à ses pieds », dit le proverbe chinois.

Pour mieux affirmer son absolue indépendance et assurer son pouvoir, l'Empereur nomme lui-même son successeur parmi ses fils. Ce fils n'est pas nécessairement, ni même ordinairement, l'aîné. Quand la ligne directe s'éteint, l'héritier est choisi dans la ligne collatérale.

Le plus souvent on ne sait, avant la mort du titulaire, le nom du successeur. Quand l'Empereur est encore en bas âge, un régent gouverne en son nom. C'est actuellement le cas. L'Empereur Suang-Tong, neveu du précédent, Koang Sin, n'ayant que cinq ans, la régence a été confiée à son père, le prince Chouan.

L'Impératrice-mère et l'Impératrice en titre ont droit aux plus grands honneurs de la part de tous les dignitaires et de l'Empereur lui-même. D'après une loi non promulguée mais admise par tous, elles n'ont aucun droit au pouvoir. L'exemple de l'Impératrice Ts'eushi, qui gouverna la Chine pendant quarante ans, montre toutefois que la loi n'est pas inviolable.

Les membres de la famille ou du clan impérial, partagés en descendants directs du fondateur de la dynastie et en collatéraux, sont exclus des carrières administratives. Ils composent les douze ordres de la noblesse titulaire, mais leurs privilèges ne font que satisfaire leur vanité. Aucun pouvoir réel, aucune influence susceptible de nuire au gouvernement impérial ne leur sont accordés. Leur dignité les voue à l'oisiveté et à ses suites.

Les anciens ordres de la noblesse, répondant à nos titres de duc, marquis, comte, vicomte et baron, sont conférés sans distinction aux Mandchoux, Chinois et Mongols, mais ce ne sont que de pures marques d'honneur.

Donc pas de noblesse, moins encore de Tiers-État ; pas de système électif ni de corps délibérant, congrès ou parlement ; l'Empereur seul est la source et le dépositaire de toute autorité, absorbant dans sa personne tous les droits de ses sujets. Comme il n'y a qu'un soleil au ciel, il n'y a sur terre qu'un « Maître suprême », dispensateur des bienfaits pour tous les mortels. Telle est la conception fondamentale de l'État chinois.

Devant cette omnipotence absolue d'un seul, on serait porté à crier au despotisme et à la tyrannie, et cependant, on a pu écrire que

l'Empereur de Chine ne gouverne pas plus despotiquement qu'un monarque constitutionnel ou qu'un président de république.

D'où vient cette contradiction ? C'est qu'en Chine, plus qu'ailleurs,

il y a l'être et le paraître. Le pouvoir des souverains du « Grand et Pur Empire », absolu en principe, ne l'est plus en réalité. Les forces puissantes lui font échec avec lesquelles il faut bien qu'il compte. C'est d'abord le Censorat, l'institution la plus originale peut-être de l'administration chinoise, et dont le contrôle s'étend sur les actes du chef de l'État comme sur ceux des princes, ministres et mandarins de tout grade.

C'est ensuite le protocole inflexible qui règle tous les actes, tous les gestes du « Fils du ciel » : présidence du Conseil d'État chaque matin entre trois et six heures, audiences, réceptions, repas, promenades, sorties, cérémonies et rites à accomplir, tout est fixé d'après un cérémonial minutieux et sévère, ce qui a fait dire que « l'Empereur est peut-être l'homme qui jouit en Chine de moins de liberté <sup>1</sup> ».

C'est encore la pratique universelle de l'Association. Il y a en Chine une infinité de sociétés dont un bon nombre sont secrètes. Leur but, leurs moyens, leurs intérêts, leur esprit échappent au chef de l'État et sa main n'a pas de prise sur ces organisations qui comptent d'innombrables adhérents.

C'est enfin et surtout la notion du pouvoir puisée dans Confucius et ancrée dans l'âme chinoise que l'Empereur doit gouverner pour le peuple, selon les rites et la tradition, et que s'il manque gravement à ses devoirs, il perd, avec le mandat du ciel, tout droit au gouvernement. Les livres classiques sont remplis de ces leçons aux princes. Dans la *Grande Étude*, qui ouvre les *Quatre Livres*, Confucius expose ainsi le fondement de tout bon gouvernement :

Les anciens princes, pour faire briller les vertus naturelles dans le cœur de tous les hommes, s'appliquaient auparavant à bien gouverner chacun sa principauté. Pour bien gouverner leurs principautés, ils mettaient auparavant le bon ordre dans leurs familles. Pour mettre le bon ordre dans leurs familles, ils travaillaient auparavant à se perfectionner eux-mêmes. Pour se perfectionner eux-mêmes, ils réglaient auparavant les mouvements de leur cœur. Pour régler les mouvements de leur cœur, ils rendaient auparavant leur volonté parfaite. Pour rendre leur volonté parfaite, ils développaient leurs connaissances le plus possible. On développe ses connaissances en scrutant la nature des choses.

La nature des choses une fois scrutée, les connaissances atteignent leur plus haut degré. Les connaissances étant arrivées à leur plus haut degré, la volonté devient parfaite. La volonté étant parfaite, les mouvements du cœur sont réglés. Les mouvements du cœur étant réglés, tout l'homme est exempt de défauts. Après s'être corrigé soi-même, on établit l'ordre dans la famille. L'ordre régnant dans la famille, la principauté est bien gouvernée. La principauté étant bien gouvernée, bientôt tout l'empire jouit de la paix. Depuis le Fils du ciel jusqu'au plus humble particulier chacun doit avant tout se perfectionner soi-même.

<sup>1</sup> M<sup>gr</sup> Favier—Péking, p. 314.

Dans « l'Invariable Milieu » le philosophe dit encore :

Quiconque gouverne l'empire doit observer neuf lois : à savoir, il doit se perfectionner lui-même, respecter les hommes sages, chérir ses proches, honorer les grands officiers, demeurer uni de sentiments avec les officiers inférieurs, aider paternellement ses moindres sujets, attirer toute sorte d'ouvriers, accueillir avec bonté les étrangers, aimer les princes feudataires.

Dans les » Entretiens » on lit :

Tzeu tchang demanda à Confucius ce qu'il fallait faire pour bien gouverner. Le Maître répondit : « Il faut avoir en estime cinq qualités et éviter quatre défauts ; cela suffit. Quelles sont ces cinq qualités, dit Tzeu tchang ?

Le Maître répondit :

Un prince sage exerce la bienfaisance sans rien dépenser, en favorisant l'agriculture et tout ce qui procure des ressources au peuple ; il lui impose des charges sans le mécontenter, en ne lui demandant que le nécessaire et en temps convenable ; le prince sage a des désirs sans être cupide ; il est heureux et calme, sans orgueil ni négligence ; il a de la dignité, sans avoir rien de dur.

Tzeu tchang demanda ensuite quels étaient les quatre défauts à éviter. Le Maître répondit :

Ne pas instruire ses sujets et cependant les punir de mort, quand ils enfreignent les lois, c'est de la cruauté. Sans avoir averti d'avance, exiger que le travail imposé soit terminé tout de suite, c'est de la précipitation et de la violence. Donner des ordres peu pressants et urger ensuite l'exécution, c'est assassiner le peuple. Quand il est nécessaire de donner, calculer avec parcimonie ce que l'on reçoit et ce que l'on donne, c'est agir comme un intendant qui n'ose rien accorder de son propre chef.

Voilà pour les principes. Voici pour la sanction :

L'empereur Yao dit : « Eh bien, Chounn, voici le temps fixé par le ciel pour votre avènement à l'empire. Appliquez-vous à garder en toutes choses le juste milieu. Si par votre négligence le peuple manque de ressources, le ciel vous retirerait pour jamais le pouvoir et les trésors royaux.

Le disciple du Maître, Mong tze, ne parle pas autrement :

Le peuple est la partie la plus importante d'un état ; le souverain ne vient qu'ensuite. Aussi, la dignité impériale s'obtient par la faveur du peuple des campagnes.

Et ailleurs :

Un empereur inhumain perd le pouvoir impérial... Le ciel ne confie pas pour toujours le pouvoir souverain à une famille... Kie et Tcheou ont perdu la dignité impériale parce qu'ils ont perdu leurs sujets. Ils ont perdu leurs sujets parce qu'ils se sont aliéné les cœurs. Obtiens donc l'affection du peuple et tu obtiendras l'empire ; perds l'affection du peuple et tu perdras l'empire et avec lui le mandat du ciel qui te conférait l'autorité suprême.

C'est ce que répètent sous mille formes au Fils du ciel les philosophes qui ont formé la mentalité chinoise. Le peuple a compris la leçon : depuis deux mille ans vingt-deux dynasties, dont huit seulement ont compté plus de dix souverains, ont été renversées du pouvoir. C'est cette peur d'un soulèvement populaire qui, plus que tout le reste, restreint l'initiative impériale et empêche les excès de l'absolutisme.

Tout modéré qu'il soit en pratique, ce système gouvernemental reste cependant sujet à bien des critiques.

Outre qu'avec sa cour, ses parents, ses favoris, son harem, ses eunuques, sa garde mandchoue et les innombrables mandarins affectés à son service, le Fils du ciel coûte à l'empire des sommes énormes, il est, de par le régime même qui est l'autocratie, dans l'impossibilité de gouverner efficacement ses 400 millions de sujets.

L'autocratie, comme le dit M. Étienne Lamy dans une magnifique page, est fondée sur cette foi : que l'État a pour intérêt suprême de défendre contre toute servitude l'autorité ; qu'au nombre des servitudes doivent être mis les contrôles des pouvoirs publics, de l'opinion, des mœurs, toutes les limites à l'arbitraire du pouvoir ; qu'offrir cette plénitude de droits à un maître unique et héréditaire est créer l'instrument efficace des entreprises les plus ordonnées, des plus vastes desseins et des plus prodigieux changements, puisque les projets dont une seule volonté possède le secret, conçoit l'ensemble et gouverne l'exécution, ont à leur service l'obéissance de tous.

Cela se trouve vrai et simple, en effet, pourvu que le maître ne se trompe ni sur la justice, ni sur les avantages, ni sur l'opportunité de ce qu'il veut, ni sur les moyens qu'il choisit, ni sur les hommes qu'il emploie, et que cette infailible vigilance ne s'endorme jamais. . . C'est dire que le régime est fondé sur la méconnaissance de la nature humaine. Le génie lui-même n'est pas universel en ses aptitudes et, son activité n'oublie-t-elle rien, n'éclaire pas tout. Pour l'autocrate qui est seulement un homme, il lutte contre l'immensité de sa tâche comme un homme tombé à la mer. Cette mer des intérêts publics n'attend pas immobile les chaînes de Xerxès ; pour la ceindre il n'a pas les bras assez grands : il doit s'aider d'autres bras, se confier à d'autres activités pour sauver du chaos cette vie universelle qui, de toutes parts, le sollicite, le somme, l'envahit, le submerge, et plus il est lent à se résoudre, borné d'intelligence, insouciant de ses devoirs, occupé de ses plaisirs, plus se multiplient ses auxiliaires forcés. Tandis qu'un seul a l'apparence du pouvoir, beaucoup s'en partagent l'exercice.

#### Conclusion :

Le régime qui attribue à un seul toutes les responsabilités et tous les droits aboutit à l'incompétence d'irresponsables. Il n'y a pas de partis, mais il y a des cabales ; il n'y a pas de voix publique, mais il y a des intrigues secrètes.

C'est à qui captera la confiance du prince et,

comme une saute de vent suffit pour que tout change soudain, ce régime, au lieu d'être le plus constant en ses volontés, est le plus oscillant et le plus brusque en ses contradictions. Les intérêts généraux ne sont pas les seuls intérêts de ceux qui mènent les affaires publiques. Parvenus par les relations de

cour, la souplesse, l'audace, ils se recrutent dans un milieu où chacun est habitué à considérer que l'essentiel de sa vie est de servir sa propre fortune ; et puisque la forme la plus synthétique de la fortune est l'argent, la vénalité des fonctionnaires est la corruption spontanée d'un régime où le caprice les recrute et où le silence les protège. <sup>1</sup>

On ne saurait mieux dire. Cruellement vraies de la Russie sur laquelle ellez sont faites, ces critiques trouvent plus encore leur application dans l'Empire du Milieu où fleurit cette institution unique au monde qu'on appelle le mandarinat. Pendant que l'Empereur, perdu dans sa majesté lointaine, sans rapport direct avec son peuple, est revêtu d'une autorité quasi-nominale, à ses mandarins sont confiées toutes les affaires, toute l'administration.

Celle-ci se partage en administration centrale et en administration provinciale.

L'administration centrale comprend plusieurs *Grands Conseils*. Les principaux sont :

1<sup>o</sup> *Le Conseil Suprême d'État* qui traite les affaires d'administration générale. Il est présidé par l'Empereur. Il se réunit tous les matins au lever du soleil. Le nombre des membres n'est pas déterminé. Il est actuellement de 5. Ils portent le nom de Grands Ministres d'État. C'est la plus haute dignité de l'Empire.

2<sup>o</sup> *Le Wai-ou-pou* ou *Direction des affaires étrangères*. Fondé en 1901, il remplace le fameux *Tsoung-li-ya-men*. Il comprend 10 membres qui tous exercent déjà d'autres fonctions comme présidents ou vice-présidents d'autres conseils.

3<sup>o</sup> *Le Cheu-Fou* ou les Dix Ministères : emplois civils, intérieur, finances, éducation, justice, guerre, agriculture, commerce et travaux publics, postes, rites, police. La création de 4 de ces ministères date de 1906 : intérieur, éducation, agriculture et police. Les six autres ont été remaniés. Un ministère de la marine sera adjoint aux dix autres.

4<sup>o</sup> *Le Tribunal des censeurs*, composé de Mandchous et de Chinois également repartis, comprend : 2 présidents, 4 vice-présidents, 24 officiers et 38 censeurs.

Chaque ministère, chaque quartier de la ville, chaque province a son censeur. Ces fonctionnaires ont le privilège des remontrances à l'Empereur lui-même. Ils en ont usé quelquefois avec un courage méritoire. Généralement, ils ne s'attaquent à si forte partie et réservent leurs censures pour les mandarins : les risques sont moins

<sup>1</sup> *Correspondant*, 25 mai 1910. *Russes et Bulgares d'il y a trente ans*, p. 739-740.

grands. Ils reçoivent les appels faits à l'Empereur, soit par le peuple contre ses mandarins, soit par les mandarins contre leurs supérieurs.

Les censures sont publiées dans la *Gazette de Péking*, journal officiel. Elles constituent une des curiosités littéraires de la Chine. Nous regrettons de n'en pouvoir donner ici quelques spécimens.

Ces surveillants ont le droit d'espionnage universel. Eux-mêmes, ou leurs agents, voyagent dans toutes les provinces de l'Empire comme inspecteurs impériaux pour surveiller la conduite publique ou privée des mandarins et préparer leurs rapports. On comprend que ces hommes, qu'on appelle les « yeux et les oreilles » de l'Empereur, soient redoutés des mandarins même les plus puissants. Leur vigilance est du reste intermittente et leurs rapports n'empêchent pas, nous le verrons, les exactions des « pères et mères » du peuple.

A ces *Conseils* plus importants il faut ajouter, pour être complet, la Chancellerie impériale ; le Bureau d'administration des contrées vassales : Mongolie, Turkestan, Thibet ; l'Académie Impériale ; la Cour suprême des causes capitales ; le Bureau d'astronomie ; la Cour suprême des sacrifices impériaux ; la Cour du cérémonial de l'État, plus six autres Conseils s'occupant du service direct de l'Empereur et de son palais.

L'administration provinciale n'est pas tout à fait uniforme dans les 19 provinces. Les unes ont à leur tête un vice-roi. Les autres n'ont pas de vice-roi et ont seulement un gouverneur. Le vice-roi gouverne une ou plusieurs provinces. Il a sous lui des gouverneurs et parfois en fait lui-même les fonctions.

Il y a, en tout, 9 vice-rois et 14 gouverneurs. Ils jouissent d'une indépendance presque complète et ont la haute main sur les finances, l'armée, la justice. Si leur administration est mauvaise, ils sont appelés à Pé-King pour en rendre compte. Généralement, à moins de malversations trop criantes, ils se lavent des accusations moyennant finances.

Outre le vice-roi ou le gouverneur ou les deux, chaque province compte quatre grands dignitaires : le trésorier provincial, le grand juge et les contrôleurs de la gabelle et des grains. Au-dessous, viennent les intendants de circuit préposés à 3 préfectures ; puis les mandarins locaux, préfets et sous préfets, partagés respectivement en trois classes selon qu'ils sont à la tête d'une préfecture ou d'une sous-préfecture de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> ordre.

C'est au sous-préfet que revient le gouvernement immédiat du peuple. Comme la séparation des pouvoirs n'existe pas, cet officier est chargé à la fois de lever les impôts, de percevoir les droits d'enre-

gistrement, de juger les causes criminelles et litigieuses, d'organiser la police du district, de faire exécuter les sentences, d'établir le service postal officiel, d'envoyer à ses supérieurs des rapports sur le temps, le prix des denrées, l'état des récoltes, etc.

Au-dessous de ces mandarins viennent encore une foule d'autres officiers, mandarins en expectative, assistants, secrétaires, employés, préposés aux cantons et aux communes. Les 18 provinces de la Chine—la Mandchourie non incluse—comptent 95 intendants, 281 préfets, 1467 sous-préfets. En tout il y a de 25 à 30,000 fonctionnaires. Pour cette immense empire de plus de 400 millions d'habitants, c'est peu, incontestablement, mais la qualité de ces officiers ne répond pas à ce qu'a de bon le petit nombre.

Tous ceux qui ont vu de près fonctionner cette institution mandarinale sont d'accord pour lui attribuer la grande part de responsabilité dans l'état d'infériorité où se trouve actuellement la Chine.

Le P. Gabriel Magalhães, S. J., qui vécut durant 37 ans (1640-1677) à la cour des derniers Ming et des premiers empereurs de la dynastie Ts'ing, actuellement régnante, écrivait :

Ces officiers mettent tout leur bonheur dans les plaisirs, dans les dignités et dans les richesses et pour les acquérir ils violent sans aucun scrupule toute sorte de droits divins et humains, foulant aux pieds la raison, la religion, la justice, les lois, l'honnêteté et les droits du sang et de l'amitié. Les officiers inférieurs ne songent qu'à tromper les mandarins supérieurs, ceux-ci les tribunaux suprêmes, et tous ensemble, l'empereur. Ce qu'ils savent faire avec tant d'artifice et d'adresse, employant dans leurs mémoires des paroles si douces, si honnêtes, si humbles, si respectueuses et si flatteuses, et des raisons si bien colorées et si désintéressées en apparence, que le pauvre prince prend le plus souvent le mensonge pour la vérité.

Ailleurs, le même témoin ajoutait :

Il n'y a presque point de charge de président de cité ou de ville qui ne coûte plusieurs milliers d'écus à celui qui en est pourvu, et quelquefois 20 et 30 mille, et il en est de même, à proportion, des autres offices grands et petits. Pour être vice-roi ou gouverneur d'une province, il faut payer, avant que d'être mis en possession, 30,40, et souvent 60 et 75 mille écus. L'Empereur non seulement ne reçoit pas cet argent, mais il n'a pas même connaissance de ce désordre. Ce sont les gouverneurs de l'Empire, les conseillers d'État et les six tribunaux suprêmes, qui vendent secrètement les charges. Ceux-ci, pour satisfaire leur avarice et regagner ce que leur ont coûté leurs emplois, exigent des présents des présidents des territoires et des cités, qui se récompensent sur les présidents des villes et des bourgs, et ces derniers, ou plutôt tous ensemble, se dédommagent et s'engraissent aux dépens du misérable peuple ; en sorte que c'est un proverbe commun dans la Chine, que l'Empereur lâche, sans le savoir, autant de bourreaux, d'assassins, de chiens et de loups affamés pour ruiner et dévorer le peuple, qu'il crée de nouveaux mandarins pour le gouverner. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> P. Gabriel Magalhães, S. J. *Nouvelle relation de la Chine*. Paris 1688, pp. 255, 195, 167.

Ce jugement, tout sévère qu'il soit, n'est pas excessif. Vrai il y a trois siècles, il reste vrai de nos jours. Williams dans son livre *The Middle Kingdom* le rapporte et ajoute :

*Old Magalhaës has hit this point pretty well.... His opinion may be considered on the whole as a fair judgment of the real condition of the people and the policy of their rulers.*<sup>1</sup>

Reclus n'est pas plus tendre :

Par vieillesse ou autrement les rouages de l'administration sont détraqués et l'on ne trouverait guère de pays plus mal administré que la Chine, plus pillé à fond par les savants, qui sont ses dirigeants, plus pourri dans ses intellectuels.... Tous les voyageurs et observateurs sont d'accord là-dessus : gouvernement logique, patriarcal ; administration coupable avec extorsions et pots-de-vin, plèbe tondue au plus ras par les mandarins... Partout l'immoralité, l'injustice et la concussion des « grands », des « savants », des prétendus « meilleurs ».... Comme l'Empereur, dont ils reflètent l'éclat, les mandarins sont à la fois « pères et mères » de leurs administrés, mais avant tout ce sont, sauf honorables et confortantes exceptions, des « tondeurs » et des « écorcheurs. »<sup>2</sup>

Pierre Leroy-Beaulieu ne parle pas autrement :

Comment ce peuple, qui fut grand, qu'on peut comparer en Extrême-Orient à ce que furent les Romains dans les pays méditerranéens, est-il tombé où nous le voyons ? Le fléau de la Chine aujourd'hui et depuis longtemps, ce qui paralyse tout effort, ce qui arrête tout progrès, c'est le mandarinat.

Et plus loin :

C'est dans le système de gouvernement de la Chine que le gouffre qui sépare l'application de la théorie apparaît jusqu'au fond... En fait, comme le dit, avec une sévérité à peine exagérée, M. Henry Norman, « tout fonctionnaire chinois, sauf un cas d'exception possible sur mille, est un menteur, un voleur et un tyran. »<sup>3</sup>

Et cette corruption administrative est organisée, légale, admise de tout le monde, gouvernants et gouvernés. Quand les mandarins ont acheté leurs charges, il s'agit pour eux de se compenser largement pendant les trois ans au plus que dure leur office. Comme l'État ne donne à ses fonctionnaires que des salaires absolument insuffisants, ils sont quasi dans l'obligation de s'en procurer par eux-mêmes, honnêtement si possible, sinon... autrement. De là, ces exactions qu'on a si justement appelées *squeeze* et qui se pratiquent par tout le monde :

<sup>1</sup> *L. cit.*, Vol. I, p. 473.

<sup>2</sup> *L. cit.* p. 602 ; 592-593.

<sup>3</sup> *L. cit.* p. 352 et 372.

« les gros poissons mangent les petits, les petits mangent les crevettes, les crevettes mangent la vase », dit le proverbe. De là, ces fortunes parfois colossales que se font les mandarins, surtout les plus haut placés.

On cite de simples sous-préfets qui se font 20,000 piastres de revenus par an. En considérant ce que vaut l'argent en Chine, c'est de 100 à 120,000 piastres.

Tel *taotai* ou intendant reçoit des émoluments de 8,600 piastres ; son poste lui a coûté la bagatelle de 360,000 piastres. Il faut que pendant ses trois ans, il se dédommage d'abord, puis s'enrichisse !

Et s'il en est ainsi des officiers inférieurs, que dire des gouverneurs, vice-rois, ministres, conseillers d'État et princes ? On compte que des sommes recouvrées par les mandarins, 70% n'arrivent jamais dans les caisses impériales. Et tout cela est connu, pratiqué au grand jour. De temps à autre, quand le scandale a été trop grand, quelque censeur envoie une protestation indignée, et l'Empereur châtie le concussionnaire ; parfois, aussi, le peuple exaspéré se révolte et fait rendre gorge au mandarin. Le plus souvent, soit impuissance, soit apathie, soit peur des représailles, ce bon peuple se laisse tondre impunément. Il n'y a rien à faire, se dit-il, et il se résigne sans murmurer à l'inévitable.

Toutefois, sous la poussée des événements : guerre sino-japonaise, Boxe, guerre russo-japonaise ; impuissances au-dedans, menaces du dehors qui en sont résultées pour la Chine, un changement s'est opéré dans la mentalité, sinon de la masse, du moins de la partie la plus influente de la nation. On s'est rendu compte que ce gouvernement autocratique et cette administration mandarinale conduisaient la Chine à une irrémédiable décadence. Pour y obvier, des partis se sont formés, des moyens ont été préconisés. Ce sont ces partis et ces moyens qu'il nous reste à présenter.

L. DAVROUT, S. J.

Ta-ming-fou,  
3 décembre 1910.

---

# PAGES ROMAINES

## LE PROBLÈME AGRAIRE DANS LA ROMAGNE

L'Italie officielle se prépare toujours avec activité à fêter, par les deux expositions de Rome et de Turin, le cinquantenaire de la promulgation de son unité nationale, et par une ironie de la Providence, au moment même où tous les discours vont redire les bienfaits d'une union, toute faite de vols, de déloyautés, de coups de force, ce qu'on appelle « la question agraire de la Romagne » menace de mettre le feu à l'une des provinces les plus fertiles du royaume.

La question n'est pas née d'hier ; elle a eu même des solutions transitoires sanglantes, mais elle se pose aujourd'hui avec de singulières menaces qui épouvantent l'avenir.

Depuis que le socialisme s'en va à la conquête du monde, pour ramener le bonheur de l'âge d'or, s'il s'est particulièrement attaqué ici, là, aux grandes industries, au commerce, ce n'est qu'en Italie que, pratiquement, il a essayé d'asservir la propriété rurale, en attendant d'en arriver à l'expropriation.

Malgré toutes les révolutions politiques dont l'Italie a été le théâtre, ce pays est resté encore celui des grands domaines, et si certaines provinces ont vu s'établir en elles le morcellement de la propriété, en beaucoup d'autres, les vieilles traditions ont résisté aux attaques dont elles étaient l'objet.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler les diverses phases d'une lutte qui en est presque à un état aigu dans la Romagne.

Là, en face des maîtres de la propriété rurale, se trouvent les colons ou métayers et les ouvriers journaliers. Les colons habitent la ferme, les ouvriers n'y viennent que transitoirement pour aider dans un surcroît de travail.

En tout semblable à celui que l'on voit dans le midi de la France, et particulièrement en Provence, le métayage en Italie veut que le propriétaire apporte son capital, c'est-à-dire, sa propriété, et le colon son travail ; les dépenses sont à moitié et les profits de même.

Toutefois, dans ce royaume où le tempérament latin se refuse à toutes les innovations, et où les coutumes empêchent les lois de s'établir, les règles du métayage varient d'une province à une autre, d'une commune à la commune voisine, et il n'est même pas rare que, sur le territoire d'une même paroisse, les propriétés du sud soient régies par d'autres usages que celles du nord.

Rien d'étonnant que les lois les plus anodines du Parlement italien, désireux d'unifier, aient soulevé les plus grandes objections, et finalement aient été regardées comme non-avenues.

Dans les provinces des anciens états de l'Eglise, non moins que dans celles de la Vénétie, de l'Émilie, de la Toscane, les grands domaines, comme autrefois, continuent à être divisés en *tenute* ou *fondi*, de superficie à peu près

égale. Pendant plusieurs générations chaque *tenuta* est souvent cultivée par les membres d'une même famille. Le principe qui règle ordinairement les rapports entre le propriétaire et le métayer est celui d'une libre association. Le propriétaire supporte seul les frais de transformation, d'aménagement du sol, il fournit la maison de ferme, non moins que le bétail. Le métayer, qui apporte ses outils, se conforme pour le choix de cultures aux ordres du propriétaire, et l'achat de engrais non moins que le paiement des ouvriers supplémentaires est soldé par moitié par l'un comme par l'autre. Le partage préside également aux produits et aux impôts.

Quand les intempéries viennent tromper les espérances, le propriétaire subvient aux besoins des paysans. L'année est-elle au contraire favorable aux récoltes, leur superflu s'en va au propriétaire qui, de son côté, reconnaît une somme d'argent à son métayer.

Jusqu'en ces dernières années, on se contentait d'avoir une exploitation qui pouvait suffire aux besoins d'une famille ; on consommait sur place, et ces modestes ambitions empêchaient de s'inquiéter des variations de prix des marchés extérieurs.

Telle était la situation des métayers, quand le socialisme voulut l'attaquer. Entreprendre la lutte ouvertement, c'eût été aller au-devant d'un échec certain ; le métayer étant l'allié naturel du propriétaire, le socialisme gagna les journaliers et se servit d'eux pour amoindrir et même essayer d'abolir le métayage. Voilà par quels moyens il entreprit et soutint la guerre.

La première tactique fut d'isoler le métayer, de le léser dans ses intérêts, de le mettre sous un régime de terreur non seulement pour ses biens, mais pour sa personne, afin de l'amener à des concessions plus ou moins fortes, de droits, de salaires, ou de privilèges à l'égard des ouvriers journaliers.

La crainte força tout d'abord les métayers à s'unir aux ouvriers, l'intérêt leur fit ensuite briser une alliance qui était devenue un esclavage pour eux.

Utilisant les inventions que l'industrie mettait au service de l'agriculture, la Romagne, plus encore que les autres provinces, se procura de machines agricoles, il y a plus d'un quart de siècle, pour faire donner une surproduction à un sol remarquable par sa fertilité.

Les succès répondirent aux désirs, mais leur multiplicité, en accroissant les récoltes plus abondantes désormais que ne le demandait la consommation, établirent le commerce de l'exportation.

De ce chef la *tenuta* fut un fonds d'agriculture et d'industrie, et pour s'adapter aux conditions nouvelles, le métayer devint l'associé du propriétaire, lui restant soumis pour le choix des cultures, mais ayant la liberté de disposer des produits à son gré, quand le partage en avait été fait.

En dehors des métayages, en Romagne, comme ailleurs, existaient des terres sans ferme, de libre location, cédées aux ouvriers agricoles, qui, en retour de leurs travaux, recevaient un tiers du produit qui en résultait. Ces fermiers sont appelés *terziarii*, et leur mode de fermage *terzeria*.

C'est par l'opposition des intérêts des *terziarii*, des *braccianti*, ou ouvriers journaliers, et des métayers que le socialisme continua la lutte.

En 1883, les ouvriers journaliers fondèrent à Ravenne une société coopérative qui, cinq ans plus tard, prit en location un terrain communal de 260 hectares pour le dessécher et le rendre apte à produire. En 1889, la société comptait déjà 2,000 membres, un capital de 46,000 livres de fonds de réserve et une caisse établie en prévision de retraites.

Avec leur succès l'arrogance des socialistes commença à se manifester contre les métayers auxquels on prétendit imposer la taxe qui devait être payée aux ouvriers en temps des récoltes. Les métayers résistèrent, mais s'ils ne s'inclinèrent pas devant les prétentions des socialistes, ceux-ci, par la violence qu'ils employèrent journellement, les empêchèrent de se venir mutuellement en aide dans leurs travaux, suivant les vieilles coutumes du pays.

A ces premiers exploits en succédèrent d'autres. La coopérative accapara les travaux communaux, les adjudications publiques, menaçant d'empêcher par la force la réalisation de tout travail qui ne lui serait pas concédé.

La troisième phase de la lutte fut un essai de substitution de la coopérative aux propriétaires, en les contraignant de passer avec elle des contrats de location collective aux métayers, en prétextant qu'ils ne pouvaient à eux seuls accaparer les travaux agricoles, et qu'au reste l'agriculture, devenant une industrie par les machines mises à son service, il lui fallait des ouvriers spéciaux.

Pour mieux réussir auprès des métayers la coopérative les invita à s'inscrire parmi ses membres.

La quatrième phase eut pour objet la *terzeria* dont il a été parlé plus haut, c'est-à-dire que la coopérative demanda que les terres de libre location leur fussent cédées sous cette forme de fermage. C'étaient des milliers d'hectares confiés à une collectivité qui voulait l'expropriation.

Les métayers cédèrent. Leur résistance ne se manifesta qu'à l'heure où la coopérative réclama pour elle le monopole des machines, tout au moins le droit exclusif de s'en servir.

Cette résistance, inattendue après tant de concessions, provoqua la rupture, et les métayers, chassés des coopératives, heureux non moins qu'étonnés de leur liberté ressaisie, se groupèrent entre eux pour former la chambre républicaine du travail.

Les vexations, les vols, les attentats de tous les genres furent les réponses que les coopératives firent à ce qu'elles appelaient l'audace des métayers.

Revenus de leur première stupeur, les propriétaires fondèrent également les associations agraires indépendantes, cantonales, mais réunies cependant en fédération interprovinciale pour assurer l'unité de direction politique et pouvoir entrer en relations officielles avec le gouvernement.

Tandis qu'à la suite des grèves agricoles de Parme, de Ferrare, de Ravenne en 1908, 1909, 1910, le socialisme posa la question de l'expropriation du sol, les propriétaires, en 1908, fondèrent la société d'assurances mutuelles contre les dommages de grèves agricoles, et son siège fut établi à Bologne.

Bien plus, en prévision des défections possibles, sous l'empire des menaces ou des promesses, on décida que chaque membre de l'association agraire sous-

crirait une lettre de change en blanc pour une somme proportionnée à l'importance des biens fonciers assurés, de telle sorte que si le souscripteur se dérobaux engagements contractés avec le comité de résistance, le montant de sa lettre de change était immédiatement exigible. C'est ce qu'on aurait pu appeler l'assurance contre la peur.

Evidemment ces sociétés de défense ne désarmèrent pas le socialisme, puisqu'en la seule année 1909, il suscita 140 grèves agricoles, mais tout au moins, il paralysa les funestes effets de son audace toujours croissante.

En fait, la lutte des partis, en Romagne, est un véritable phénomène, car, en cette province, le paupérisme n'existe pas, métayers, ouvriers journaliers, sont tous plus ou moins possesseurs d'économies réalisées, et à l'abri des dures nécessités de la vie. Ce ne sont donc pas les besoins de l'existence qui troublent la paix, mais les théories socialistes qui prétendent s'imposer.

Le ministère Luzzatti leur donna en ces derniers temps une satisfaction dans la question des machines agricoles, en attribuant leur choix aux métayers ; mais la cour d'appel de Bologne, à laquelle avaient eu recours les propriétaires, déclara que la législation, les coutumes, l'ordre social voulaient que, contrairement à la décision ministérielle, les propriétaires seuls eussent le droit de choisir les machines destinées à faire valoir la fécondité de leurs terres.

A cette première opposition vint s'en ajouter une autre, ces jours derniers, celle de la commission parlementaire chargée d'étudier le grand problème agraire de Romagne, et dont le vote n'a été qu'une redite du jugement de Bologne.

La publicité a eu pour effet immédiat de soulever toutes les passions populaires.

Le socialisme agraire fut toujours funeste en Italie aux gouvernants qui le soutinrent. Pour avoir proposé la première loi agraire, Spurius Cassius, accusé par le Sénat d'aspirer à la tyrannie en flattant le peuple, fut précipité du haut de la roche tarpéienne l'an 485 avant J. C. Les sénateurs firent assassiner, plus tard, Tiberius Gracchus qui, par une loi agraire, avait fait partager entre les plébéiens les terres léguées au peuple romain par Attale, roi de Pergame. Son frère Caius fut tué à son tour dans le temple de Diane, pour avoir fait passer une loi agraire, pendant qu'il était tribun, en faveur des indigents. Rullus Servilius, tribun du peuple, l'an 63 av. J. C., qui proposa une loi agraire tendant à vendre au profit du peuple les domaines des anciens rois de Macédoine et les terres conquises par les armées, ne dut, probablement, de ne pas subir le même sort que les précédents que grâce à l'éloquence de Cicéron qui convainquit le peuple de rejeter les propositions qu'on lui faisait.

Espérons que, dans la question agraire de la Romagne, Luzzatti n'y perdra que la vie ministérielle. L'effervescence de cette province, qui s'estima si heureuse, il y a 50 ans, d'être arrachée à la domination pontificale, prouvera que l'unité italienne ne lui donna pas le bonheur.

DON PAOLO-AGOSTO.

---

## BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

---

GOSELIN, (abbé AMÉDÉE) : *L'instruction au Canada sous le régime français ; 1635-1760*, (9x6.4 pces., 501 pp., Québec, Laflamme et Proulx, 1911, \$1.50).

La fortune des études historiques chez nous a été bien différente de celle qui échet aux annalistes de l'Europe. Chez eux, ce n'est qu'après avoir accumulé monographies sur monographies, histoires particulières et locales sur histoires locales et particulières, qu'on en est venu aux monuments d'ensemble, tels que les grandes œuvres de Lavisse ou de Cantù. Au Canada, au contraire, l'histoire générale de Garneau a précédé les études de détail ; et ce n'est qu'en ces dernières années qu'on a compris l'illogisme du procédé et reconnu les erreurs graves auxquelles son emploi devait nécessairement exposer.

La plus dangereuse consiste à broser des tableaux vastes et réguliers, à tirer des conclusions prématurées. Les historiens, locaux ou particuliers, produisent ensuite des documents originaux dont les assertions contredisent trop souvent les généralisations hâtives de leurs devanciers. Le cas de Garneau est typique et les historiens de la rébellion de 1837-38 commencent à découvrir que leur échafaudage est presque tout à refaire.

Plusieurs se sont mis à l'œuvre. Les généalogies se multiplient, les annales des familles seigneuriales révèlent leurs secrets, les monographies de paroisse s'ajoutent les unes aux autres<sup>1</sup>, les études de détail passionnent de plus en plus notre génération. Et voici même que l'on parle d'ouvrir aux étudiants universitaires les archives nationales et de leur en confier le dépouillement.

C'est à une de ces questions spéciales d'histoire et à l'examen des pièces originales qui l'éclairent que M. le recteur Gosselin a consacré les rares loisirs de son enseignement laborieux. Ses fonctions d'archiviste au Séminaire de Québec lui facilitaient la tâche, son rôle de professeur lui marquait dans quel sens orienter ses recherches, sa passion de la vérité lui communiquait l'esprit scientifique, si nécessaire en cette matière, et son zèle pour notre histoire nationale le soutenait au milieu d'inévitables difficultés.

Aussi son œuvre est-elle unique. Pas une affirmation qui ne s'appuie sur un texte original et authentique : toutes les assertions sont contrôlées, discutées et pesées, grâce à un sens critique, assez rare chez nous. Quand les pièces ne lui semblent pas assez convaincantes, l'auteur sait observer la réserve qui convient, comme il arrive pour une réflexion de l'intendant Hocquart (p. 297). Leur ensemble, au contraire, conduit-il à une conclusion certaine, au risque

---

<sup>1</sup> M. l'abbé Venant Charest, de l'évêché de Sherbrooke, en comptait déjà 43 en 1908 (*Semaine religieuse* de Montréal, 4 juillet 1908). Plusieurs essais ont été publiés depuis.

de contredire même l'autorité de Garneau, M. Gosselin se prononce carrément et l'on s'en réjouit (pp. 138, 145, 266). A force de dépouiller les vieux textes, livres de comptes, annales, *transcripta* et *brouillard* du Séminaire, rapports de nos archivistes et greffes des notaires, il finit par ordonner en un tout lumineux des notions jusque-là incomplètes et obscures. Il les corrige au besoin et même les complète : ainsi en est-il à propos de Faillon et de la petite école du Château-Richer (p. 212).

Cet ensemble imposant entraîne le lecteur à de consolantes et nécessaires conclusions. Foin de ces *gogos* qui font dater de 1789 la lumière projetée dans les esprits par l'éducation et l'instruction ! Honte à ces hommes sans cœur qui osent dire et même écrire que le progrès de notre pays a commencé avec l'arrivée sur nos plages d'une race qui n'est pas la nationalité canadienne-française ! Arrière ceux dont tout l'art se borne à cracher leur bave sur l'œuvre actuelle de nos religieux et religieuses, ou encore, à cacher du voile d'un épais silence le dévouement professoral de nos communautés dans le passé ! Dieu nous garde, enfin, de ces ingrats qui ignorent que les succès de l'instruction, à l'origine de notre pays, ont été dûs à la collaboration des deux pouvoirs civil et religieux, et croient travailler à notre avancement intellectuel en élevant une barricade aujourd'hui entre les deux autorités !

A travers le livre de M. Gosselin, on regarde passer avec émotion les bataillons d'enfants qui ont fréquenté, sous la domination française, nos petites écoles, nos collèges et nos séminaires. On voit se dresser sous la pioche du dévouement les murs qui les abritent, se rédiger, sous la dictée des cœurs aimants et pieux, le règlement de leur conduite, couler dans le travail et la pureté les jours de formation morale et intellectuelle. Sur les cloisons des petites écoles comme sur les murailles grises des couvents et des collèges se profilent la cornette des Sœurs de la Congrégation, les traits ridés des vieux missionnaires Récollets et Jésuites, le teint glabre des Frères Charon et la figure austère des *donnés* ou des notaires maîtres d'écoles. Et dire que tout ce monde était *français* ! que tout ce monde vivait avant 1789, que tout ce monde se dévouait pour rien, que tout ce monde formait non pas des pachas de *chapel-cars*, mais des missionnaires à la raquette, indifférents au froid, à la faim, et à la mort ; que tout ce monde, enfin, mérite l'éloge décerné aux Frères Charon, (p. 113), et aux Jésuites, (p. 275) !

Au-dessus de tous, pour aider les religieux dans leur œuvre et non pour se contrecarrer entre eux, les Laval et de St-Vallier, représentants de l'autorité religieuse, semblent croiser leurs mains avec celles des Hocquart, des Dupuy et des Raudot, organes du pouvoir civil. Tous travaillent de concert à une même œuvre, convaincus que leur collaboration seule assurera le succès de l'entreprise. A les voir ainsi, l'on songe malgré soi, combien ils méprisent les traditions de nos ancêtres et à quelle tâche antipatriotique ils se consacrent, ceux-là qui ne cessent de mépriser le caractère de notre instruction dans le passé ou, s'ils le respectent, cherchent à diriger les études dans des voies nouvelles et dangereuses.

Autant que sa valeur scientifique et sa portée historique, cet aspect apolo-

gétique qui se dégage, quoi qu'on en ait, du livre de M. Gosselin, lui attirera des lecteurs de plus en plus nombreux. On y reconnaîtra l'œuvre d'un patient, préparé à son rôle par trente ans d'études, l'œuvre d'un renseigné qui n'a négligé aucune source, l'œuvre d'un spécialiste qui a écrit de ce dont il vit, l'œuvre d'un patriote, ambitieux de nous ramener toujours à la fontaine vive de nos pieuses et combatives origines.

EMILE CHARTIER, p<sup>tr</sup>e

FR. ODORIC-M. JOUVE, O. F. M.—*Le Frère Didace Pelletier, récollet*. In-12.—458 pages, Québec, couvent des SS. Stigmates, 1910.

Le pieux frère récollet dont le révérend Père Odoric vient de raconter la vie si simple, si humble et pourtant si pleine de vertus et si féconde en mérites, fut l'un des nôtres.

Né à Sainte-Anne de Beaupré, « cette paroisse de miracles opérés en faveur du peuple canadien, » le frère Didace a été « le premier canadien mort en odeur de sainteté et favorisé de miracles. » La carrière de cet humble religieux peut se résumer en quatre mots : obéissance et prière, travail et mortification.

Grâce à la tradition et à certains documents, rares et précieux, le souvenir des vertus et la réputation de sainteté du frère Didace ne se sont pas complètement perdus chez le peuple qui le prie et l'invoque aujourd'hui plus que jamais.

La biographie du frère Didace était encore à faire. Le R. P. Odoric-M. qui appartient à la même famille religieuse que ce bon frère et que ses études antérieures sur notre histoire avaient bien préparé pour ce travail, s'en est chargé. Hâtons-nous de dire qu'il a réussi au-delà de toute espérance, car la tâche n'était pas facile. En effet, à part les *Actes* qui renferment un précis de la vie et des vertus du frère Didace ainsi que la relation de quelques faveurs obtenues par son intercession, on connaissait bien peu de choses de cette vie dont l'humilité et l'obscurité semblent avoir été la caractéristique. A part cela, quelques notes éparses, des indications plus ou moins précises, un petit nombre de documents, copies ou originaux, et voilà tout. Le Père Odoric s'est mis à l'œuvre ; il a compulsé, noté, comparé, ne ménageant ni ses pas, ni ses peines, ni son temps. Il ne s'est pas contenté de renseignements qu'auraient pu lui fournir les archives du pays, il a voulu remonter plus haut, et c'est dans l'ancienne France, à Dieppe même, lieu d'origine de la famille Pelletier, qu'il est allé compléter ses informations et chercher des éclaircissements qu'il n'avait pu trouver au Canada.

Que l'auteur ait été bien inspiré en poussant ses recherches jusque-là, nous en avons la preuve dans les heureuses trouvailles qu'il a faites, particulièrement en ce qui concerne la réputation de sainteté de son héros.

Malgré tous les succès qui ont couronné sa patience, le R. P. Odoric a compris cependant que la biographie du frère Didace serait encore bien maigre si elle n'était placée dans un cadre un peu large et enrichie de tous

les ornements que comporte un travail de ce genre. C'est pourquoi il a voulu profiter de tout ce que nous appellerons les *alentours* de son sujet; les lieux et les temps, les personnes et les choses. C'est ainsi qu'il nous fait mieux connaître les couvents ou les missions où le cher frère Didace a vécu et a exercé son métier de charpentier: Notre-Dame des Anges, de Québec, Percé, Plaisance, Montréal, les Trois-Rivières.

Une simple gravure, des portraits qui ne sont que des croûtes et dont il connaît parfaitement le peu de valeur artistique lui inspirent de belles et bonnes pages. Est-ce à dire que l'auteur a écrit à côté de son sujet? Pas du tout; seulement, il a su tirer parti des matériaux peu nombreux, il est vrai, mais importants qu'il a eus à sa disposition. Il a voulu aller au fond de la question et prouver tous ses avancés. Et si nous avions à choisir entre les qualités qui distinguent cette monographie, nous n'hésiterions pas à dire que le souci de l'exactitude est celle qui nous a le plus frappé. Les références, les notes explicatives, le texte lui-même font voir que, sous ce rapport le R. P. Odoric n'a rien négligé. En histoire, il est permis d'être scrupuleux. Le R. P. Odoric l'a été et nous l'en félicitons. Son livre, destiné surtout à faire revivre chez le peuple la mémoire du bon frère Didace, sera encore utile à tous ceux qui s'intéressent à notre histoire. Nous faisons des vœux pour que cette biographie bien écrite et si bien documentée ait tout le succès qu'elle mérite.

A. G.

R. P. COUET, O. P. *Bas les Masques*. Etude anti-Maçonnique <sup>1</sup>.

Un premier tract du vigilant Dominicain exposait la doctrine de l'Eglise au sujet de la dénonciation des affiliés aux sociétés secrètes; celui-ci va plus loin, car il entre dans le vif de la question, traduisant en règles pratiques et dans un langage clair et précis l'enseignement du précédent. Cet opuscule arrive à point pour éclairer les fidèles sur la conduite à tenir vis-à-vis des sectaires déguisés qui depuis trop longtemps déjà s'évertuent à miner dans notre catholique province les bases de la foi, de la morale, de toute autorité.

ARTHUR ST-PIERRE. *Vers l'Action*, 110 pages in-12, Montréal, 1911 <sup>2</sup>.

C'est la voix d'un jeune qui, à l'exemple de ses vaillants frères de France, se fait l'apôtre de l'Action Sociale Catholique. Devant des auditoires sympathiques il avait publié les bienfaits de deux organisations d'une efficacité incontestable: l'une plutôt patriotique, la Fédération Nationale Saint-Jean-

<sup>1</sup> Se vend chez l'auteur, 301, Grande Allée, Québec. Prix: 5 sous l'unité; 50 sous la douzaine; \$3.00 le cent.

<sup>2</sup> Se vend chez l'auteur, 784, rue Marie-Anne Est, Montréal. Prix: l'unité, 25 sous; franco poste 30 sous; la douzaine, \$2.25, frais de port en plus.

Baptiste ; l'autre religieuse, la Ligue du Sacré-Cœur, qui résumant dans leur ensemble tout le code des devoirs sociaux et surnaturels de l'homme chrétien. *Scripta manent*, a dû penser l'auteur, en réunissant en une jolie brochure ces sages et salutaires avis pour en faire bénéficier le public. C'est, sans doute, le même *motto* qui a inspiré la reproduction des causeries contenues dans la seconde partie du livre, où l'auteur traite tour à tour, et avec à propos, plusieurs questions nationales et économiques de haute actualité.

L. L.

---

## BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

---

*Critique et Catholique. Apologétique*, par le R. P. HUGUENY, O. P., XIX. —396 pages, chez Letouzey, Paris.—Le révérend père nous présente dans ce volume la première partie d'un travail qu'il se propose d'achever par une « Apologie » des dogmes catholiques. *Critique et Catholique* est, comme il le dit lui-même dans la préface, le titre et la conclusion de l'œuvre du révérend père ; puisqu'il nous démontre, très éloquemment quelquefois, l'obligation absolue de la raison à se soumettre aux vérités de foi ; vérités qu'il dissèque de son scalpel très fin et très affilé, pour nous signifier, jusqu'à l'évidence, que « critique » et « catholique » ne sont point deux termes contradictoires ; que l'on peut être « critique » et « catholique » en même temps, et que la vraie critique ne vient, en dernière analyse, que pour fortifier la foi. Et c'est précisément cette dernière proposition qui semble avoir motivé les diverses études qui se déroulent au cours des treize chapitres dont se compose le volume. De nos jours, que de baptisés se laissent pénétrer de ce poison intellectuel qui se nomme le doute, poison qui, peu à peu, attiédit leur foi et les conduit à l'indifférence...! Le livre du Père Hugueny ne peut manquer de faire impression sur l'incrédule de bonne foi. Après en avoir pris lecture, le croyant qui hésite sortira de son doute comme d'un mauvais cauchemar, heureux de ne pas s'être laissé prendre aux brouillards d'une atmosphère malsaine, et fier de sentir sa foi fortifiée de toute l'énergie que sa raison aura puisée dans les pages de l'auteur. Quel bien ferait une telle lecture, au point de vue intellectuel et au point de vue religieux, dans le public de nos universités ! La vie du prêtre est un apostolat... que ce livre lui aidera aussi à remplir. C. R.

---

*Le Directeur-proprétaire*, - - - - - *L'abbé L. LINDSAY.*

---